

---

## **Informe del Presidente**

### **Propuesta de donación con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda**

#### **República Centroafricana**

### **Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes**

N.º de identificación del proyecto: 2000004022

---

Signatura: EB 2023/140/R.7/Rev.1

Tema: 3 a) i) e) i)

Fecha: 11 de diciembre de 2023 de 2023

Distribución: Pública

Original: Francés

#### **Para aprobación**

**Medidas:** Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación que figura en el párrafo 64.

---

---

#### **Preguntas técnicas:**

**Bernard Hien**  
Director Regional  
División de África Occidental y Central  
Correo electrónico: b.hien@ifad.org

**Noël Koutéra Bataka**  
Director en el País  
División de África Occidental y Central  
Correo electrónico: k.bataka@ifad.org

---

# Índice

<b>Mapa de la zona del proyecto</b>	<b>ii</b>
<b>Resumen de la financiación</b>	<b>iii</b>
<b>I. Contexto</b>	<b>1</b>
A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA	1
B. Enseñanzas extraídas	3
<b>II. Descripción del proyecto</b>	<b>3</b>
A. Objetivos del proyecto, zona geográfica de intervención y grupos objetivo	3
B. Componentes, efectos directos y actividades	4
C. Teoría del cambio	5
D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones	6
E. Costos, beneficios y financiación	6
<b>III. Gestión de riesgos</b>	<b>10</b>
A. Riesgos y medidas de mitigación	10
B. Categoría ambiental y social	10
C. Clasificación del riesgo climático	10
D. Sostenibilidad de la deuda	11
<b>IV. Ejecución</b>	<b>11</b>
A. Marco organizativo	11
B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación	12
C. Planes para la ejecución	12
<b>V. Instrumentos jurídicos y facultades</b>	<b>13</b>
<b>VI. Recomendación</b>	<b>13</b>

## Apéndices

- I. Accord de financement négocié
- II. Cadre logique
- III. Matrice intégrée des risques du projet

---

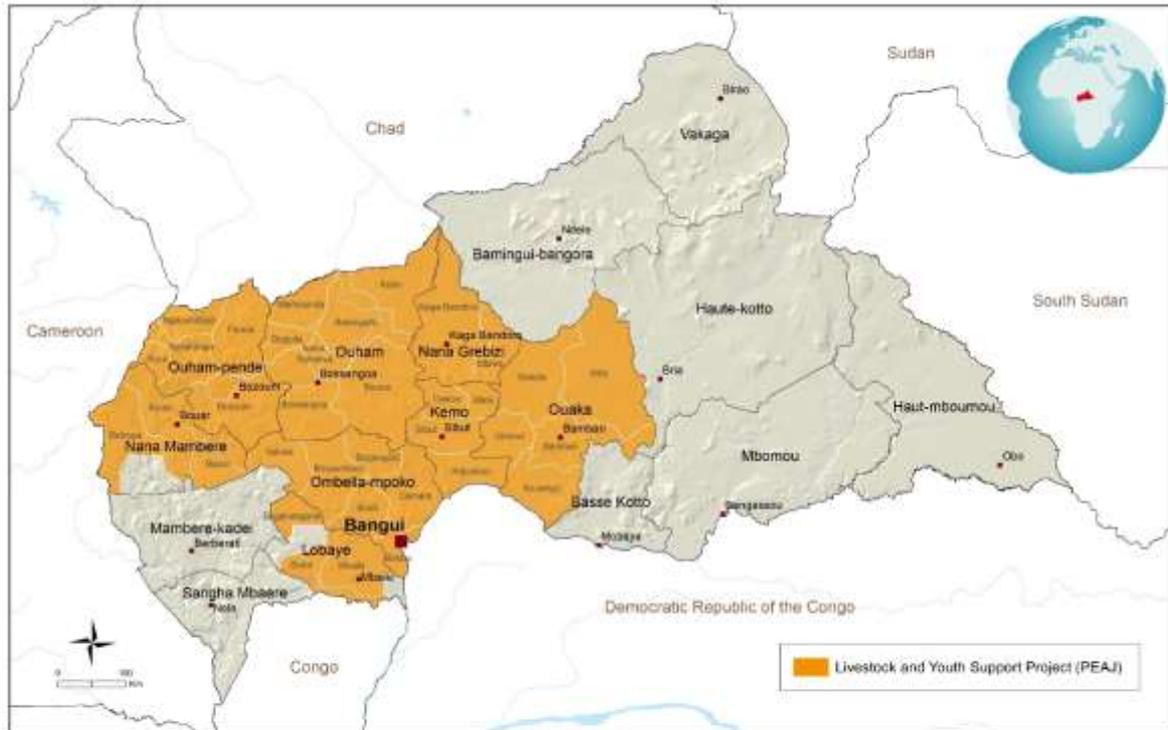
### Equipo encargado de la ejecución del proyecto

---

Director Regional:	Bernard Hien
Director en el País:	Noël Koutéra Bataka
Técnico Principal del Proyecto:	Jonathan Agwe
Oficial de Finanzas:	Neloum Koumtingue
Especialista en Clima y Medio Ambiente:	Sakho Jimbira Maam Suwadu
Oficial Jurídica:	Adriana Lucía Jauregui Zabalaga

---

## Mapa de la zona del proyecto



Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

Mapa elaborado por el FIDA

## Resumen de la financiación

<b>Institución iniciadora:</b>	FIDA
<b>Prestatario/receptor:</b>	Gobierno de la República Centroafricana
<b>Organismo de ejecución:</b>	Ministerio de Ganadería y Sanidad Animal de la República Centroafricana
<b>Costo total del proyecto:</b>	USD 36,94 millones
<b>Monto de la donación del FIDA con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda (MSD):</b>	USD 18,18 millones
<b>Cofinanciador:</b>	Fondo para el Medio Ambiente Mundial (FMAM)
<b>Monto de la cofinanciación:</b>	USD 8,93 millones
<b>Condiciones de la cofinanciación:</b>	Donación
<b>Contribución del prestatario/receptor:</b>	USD 5,77 millones
<b>Contribución de los beneficiarios:</b>	USD 1,16 millones
<b>Contribución de las instituciones financieras locales asociadas:</b>	USD 2,90 millones
<b>Monto de la financiación del FIDA para el clima:</b>	USD 6,40 millones
<b>Institución cooperante:</b>	Supervisado directamente por el FIDA

## I. Contexto

### A. Contexto nacional y justificación de la actuación del FIDA

#### Contexto nacional

1. Con una superficie de 620 000 kilómetros cuadrados, la República Centroafricana está cubierta de bosques (el 14 % en 2018) y sabana. En 2021, el país tenía una población de 6 091 097 habitantes (cuarto Censo General de Población y Vivienda de la República Centroafricana), de los cuales el 57,10 % vivía en zonas rurales. Según la Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO), la economía centroafricana se basa en gran medida en el sector agrícola, que emplea a cerca del 70 % de la población activa del país y supone el 52 % del producto interior bruto (PIB)<sup>1</sup>. La ganadería representa el 12,7 % del PIB general y el 25,2 % del PIB agrícola. Es, además, un sector socioeconómico esencial para mejorar las condiciones de vida de la población. En 2022, según las estadísticas aduaneras, a pesar de su potencial ganadero, el país importó más de 50 832 toneladas de productos cárnicos y pesqueros, por valor de FCFA 12 500 millones.
2. La República Centroafricana ha atravesado más de dos décadas de crisis política y de seguridad, cuyas consecuencias se han visto agravadas por las repercusiones de la pandemia de la COVID-19 y la guerra en Ucrania. Sigue siendo uno de los países más frágiles del mundo. En 2021, la pobreza y la inseguridad alimentaria afectaban respectivamente al 75 % y al 45 % de la población (Instituto Centroafricano de Estadística y Estudios Económicos y Sociales, 2021). En febrero de 2023, había 483 000 personas desplazadas en la República Centroafricana, así como personas que habían vuelto al país<sup>2</sup>.
3. Las poblaciones rurales, en especial los jóvenes y las mujeres, son las más afectadas por el desempleo. La tasa de desempleo juvenil es del 62 %<sup>3</sup>.
4. Con el fin de reducir las desigualdades socioeconómicas, reforzar la cohesión social y establecer un entorno duradero de paz y seguridad, el Gobierno centroafricano ha adoptado un marco estratégico nacional que comprende los siguientes elementos: i) el Plan Nacional de Recuperación y Consolidación de la Paz en la República Centroafricana (2017-2023); ii) la hoja de ruta de la ganadería en el país (2017-2021); iii) el Programa Nacional de Inversión Agrícola, Seguridad Alimentaria y Nutricional; iv) la Política Nacional para el Empleo y la Formación Profesional, y v) la Estrategia Nacional para el Empoderamiento Socioeconómico de las Mujeres y las Niñas.
5. En el marco del Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes (PEAJ), el Gobierno, en colaboración con el FIDA, busca convertir el subsector ganadero en un importante factor impulsor de la aplicación de su marco estratégico.
6. A nivel institucional, el Ministerio de Ganadería y Sanidad Animal supervisará el proyecto, en estrecha colaboración con diversos ministerios sectoriales. La Federación Nacional de Ganaderos Centroafricanos (FNEC), la Asociación Nacional de Agrupaciones de Avicultores Centroafricanos (ANGAC) y la Agencia Nacional de Desarrollo Ganadero (ANDE) han sido designadas como organismos de ejecución nacionales.

<sup>1</sup> Véase: [https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017\\_-\\_feuille\\_de\\_route\\_de\\_l\\_elevage\\_en\\_republique\\_centra.pdf](https://www.devlocal-rca.org/IMG/pdf/2017_-_feuille_de_route_de_l_elevage_en_republique_centra.pdf).

<sup>2</sup> Oficina del Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados (2023): *Bulletin sur les solutions durables*.

<sup>3</sup> Naciones Unidas (2022). Analyse commune de pays, République centrafricaine.

### **Aspectos específicos relativos a los temas transversales que el FIDA debe incorporar de forma prioritaria**

7. En consonancia con los compromisos transversales asumidos por el FIDA, el Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes ha sido clasificado como proyecto que:
- tiene en cuenta la financiación para el clima;
  - es transformador en materia de género;
  - tiene en cuenta la nutrición;
  - tiene en cuenta a los jóvenes, y
  - tiene en cuenta la capacidad de adaptación. **Transformación de las dinámicas de género.** La República Centroafricana es uno de los países más desiguales del mundo, con un índice de desigualdad de género de 0,680, lo que la sitúa en el puesto 159 de 162 países, y un índice de desarrollo de género de 0,801. El equipo del proyecto prestará una atención especial a las mujeres, que representarán al menos el 40 % de los beneficiarios.
9. **Promoción de la gente joven.** Más del 75 % de la población del país tiene menos de 35 años<sup>4</sup>. Sin embargo, la República Centroafricana adolece de una mano de obra poco cualificada, que no logra responder de manera adecuada a las necesidades del mercado laboral. La gente joven representará al menos el 40 % de los beneficiarios, y el equipo del proyecto trabajará para integrarlos en una vía de crecimiento económico. También se reforzarán las capacidades de las instituciones nacionales encargadas de promover el empleo juvenil.
10. **Consideración de la nutrición.** La República Centroafricana ha alcanzado el nivel de alerta con respecto a la situación nutricional de los niños menores de 5 años. En 2020, la tasa de malnutrición crónica era del 40,1 %<sup>5</sup> y la tasa global de malnutrición aguda estaba en el 5,8 %<sup>6</sup>. El equipo del proyecto hará especial hincapié en la educación nutricional de los hogares beneficiarios.
11. **Atención a las cuestiones climáticas.** El país se enfrenta a la explotación incontrolada de sus recursos forestales, a una importante pérdida de biodiversidad y a la degradación del suelo. La superficie forestal disminuyó del 29 % en 2015 al 14 % en 2018<sup>7</sup>. Las estadísticas muestran una tendencia al alza de las temperaturas observadas entre principios de la década de 1950 y de 2020. Por ello, el equipo del proyecto promoverá el acceso de los beneficiarios a prácticas ganaderas respetuosas con el clima, a una gestión sostenible de la trashumancia y a equipos alimentados con energía solar o que generen un bajo nivel de emisiones de gases de efecto invernadero. También garantizará el cumplimiento de la normativa vigente en materia de protección ambiental y social.

### **Razones que justifican la actuación del FIDA**

12. El proyecto del FIDA se justifica, entre otras cosas, por lo siguiente: i) la necesidad de restablecer las capacidades de producción de las personas que trabajan en el sector ganadero; ii) la necesidad de crear oportunidades de empleo y de ingresos para los y las jóvenes; iii) el compromiso del Estado de apoyar a las personas que han sufrido los efectos de las crisis políticas y de seguridad, con el fin de impulsar sus actividades económicas; iv) la determinación del Estado de hacer de la ganadería una fuente de empleo y de ingresos dignos para la gente joven y las

<sup>4</sup> Programa Conjunto de las Naciones Unidas para el Fortalecimiento de la Resiliencia de los Adolescentes y los Jóvenes de la República Centroafricana. Véase:

[https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF\\_.pdf](https://info.undp.org/docs/pdc/Documents/CAF/Programme%20conjoint%20%20jeunes%20en%20RCA%20VF_.pdf).

<sup>5</sup> Véase: [https://globalnutritionreport.org/documents/776/2021\\_Global\\_Nutrition\\_Report\\_Spanish.pdf](https://globalnutritionreport.org/documents/776/2021_Global_Nutrition_Report_Spanish.pdf).

<sup>6</sup> Ministerio de Salud y Población de la República Centroafricana (2018). Encuesta nacional sobre la situación nutricional y la mortalidad en la República Centroafricana (actualización de 2021).

<sup>7</sup> FAO (2018): *État du secteur forêt-bois en République centrafricaine* (2016). Véase: [https://www.cifor.org/publications/pdf\\_files/Books/BCerutti1801F.pdf](https://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BCerutti1801F.pdf).

mujeres; v) la falta de estructuras que permitan prestar servicios financieros a los agentes del sector, en particular a las personas vulnerables y a los empresarios noveles, y vi) el hecho de que, en el marco del programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP), el FIDA está bien situado para apoyar al Gobierno en la consecución de los objetivos estratégicos 1 y 2<sup>8</sup>.

## **B. Enseñanzas extraídas**

13. Se extrajeron enseñanzas de las observaciones sobre el terreno durante la formulación del Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes, de proyectos en curso del FIDA (el Proyecto de Revitalización de la Producción Agropastoral en las Sabanas y el Proyecto para la Mejora de la Productividad y el Acceso a los Mercados de Productos Agrícolas en las Sabanas) y de proyectos financiados por otras entidades financiadoras.
14. A pesar de la fragilidad de la situación, se han realizado notables esfuerzos para reactivar las cadenas de suministro locales, la ganadería y la trashumancia en un clima de paz, impulsados por agentes locales como la ANGAC y la FNEC. Apoyarse en estas organizaciones nacionales garantizará que las intervenciones continúen después de la finalización del proyecto. Por otro lado, los agentes locales están recurriendo a servicios digitales para hacer frente a los riesgos asociados a la inseguridad.
15. En contextos de extrema fragilidad, sin inserción en un proceso de “graduación” o en un modelo de progreso económico<sup>9</sup>, es difícil que las personas más vulnerables dejen de ser dependientes<sup>10</sup>. El modelo de progreso económico de los beneficiarios ha dado resultados alentadores, según una evaluación realizada por el Grupo Consultivo de Ayuda a la Población más Pobre del Banco Mundial. Hay que apoyar a las personas vulnerables para que puedan no solo mejorar sus capacidades y medios de producción, sino también acceder de forma sostenible a los mercados de bienes, servicios y productos, y obtener por esa vía unos ingresos dignos.
16. Entre otras cosas, el examen de mitad de período del COSOP puso de manifiesto la necesidad de i) conectar a las personas vulnerables con los mercados, promoviendo su inclusión en las cadenas de valor; ii) abordar la cuestión de la sostenibilidad de los proyectos desde el principio, capacitando a los grupos objetivo y a sus organizaciones locales, y iii) invertir en el desarrollo de las capacidades de los organismos públicos, las organizaciones campesinas y el sector privado.

## **II. Descripción del proyecto**

### **A. Objetivos del proyecto, zona geográfica de intervención y grupos objetivo**

17. El **objetivo de desarrollo** del Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes es mejorar los medios de vida y promover la resiliencia económica y climática, así como la seguridad alimentaria y nutricional de los grupos objetivo.
18. **Se prevé que el proyecto logrará los siguientes resultados:** i) el aumento de los ingresos del 80 % de los hogares beneficiarios; ii) la mejora del estado nutricional y la resiliencia al clima de los hogares beneficiarios, y iii) la creación de 2 802 empleos estables, 1 121 de ellos para personas jóvenes.
19. **Zona geográfica de intervención.** El proyecto actuará en ocho prefecturas: Nana-Mambéré, Ombella Mpoko, Ouham-Pendé, Lobaye, Kémo, Ouham, Ouaka y Nana-

<sup>8</sup> Objetivo estratégico 1: mejorar la producción y la productividad agrícolas y reforzar la resiliencia de los pequeños agricultores; objetivo estratégico 2: aumentar los ingresos de los productores de forma sostenible, añadiendo valor a la producción y mejorando el acceso a los mercados.

<sup>9</sup> Por “proceso de graduación” entendemos intervenciones planificadas centradas en la recuperación del capital productivo, la integración en una dinámica organizacional y los vínculos con los mercados, entre otras medidas, destinadas a garantizar el progreso económico de las personas vulnerables.

<sup>10</sup> Innovations for Poverty Action. Planteamiento destinado a sacar de la pobreza a los más desfavorecidos (enfoque de graduación de los ultrapobres). Véase: <https://es.poverty-action.org/>.

Gribizi. Esta zona de intervención incluye cinco de los siete principales municipios del país donde se practica la ganadería, donde viven agropastores sedentarios, pastores trashumantes (incluidos los peuls mbororo) y la población pigmea aka y bayaka (en Lobaye).

20. **Grupo objetivo.** El Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes beneficiará a 30 000 hogares, integrados por 180 000 personas. Los jóvenes y las mujeres representarán cada uno el 40 % de los beneficiarios directos, que se dividen en tres categorías. La categoría C.1 engloba unos 28 820 hogares vulnerables y muy vulnerables con pocos o ningún activo productivo y un bajo nivel educativo, y se divide en dos subcategorías. La subcategoría C.1.a comprende unos 22 820 hogares vulnerables, que se beneficiarán casi directamente de una serie de servicios ofrecidos por el equipo del proyecto en las zonas donde viven y que responden a sus necesidades: infraestructuras de trashumancia, diálogo para la paz, servicios veterinarios, infraestructuras de mercado, etc. La subcategoría C.1.b engloba unos 6 000 hogares muy vulnerables con pocos o ningún activo productivo, que se beneficiarán del mecanismo de apoyo financiero a los más vulnerables creado en el marco del proyecto y de un apoyo específico para favorecer su progreso económico. La recuperación de su capital productivo y su inserción en una vía de crecimiento económico dependerán de subvenciones eficientes y otras ayudas que se proporcionen en el marco del proyecto. La categoría C.2 abarca a hogares que, aunque son pobres, tienen algunos activos productivos y, en ocasiones, un cierto nivel educativo. La categoría C.3 agrupa a agentes locales cualificados y empresarios, en su mayoría del sector informal. En el informe de diseño se detalla la estrategia de focalización participativa, inclusiva, flexible y diferenciada.
21. **Principios de ejecución.** La ejecución del proyecto se rige por los siguientes principios: i) reforzar la dinámica de recuperación económica local; ii) integrar a todos los beneficiarios en una vía de crecimiento económico, y iii) proporcionar apoyo educativo nutricional a todos los hogares destinatarios.

## **B. Componentes, efectos directos y actividades**

22. La ejecución del proyecto se centrará en tres componentes: i) aumento de la producción y la productividad en los sectores ganadero y apícola; ii) promoción del acceso sostenible a los servicios financieros y refuerzo de los vínculos con los mercados, y iii) fortalecimiento institucional, coordinación y gestión del proyecto.

### **Componente 1. Aumento de la producción y la productividad en los sectores ganadero y apícola**

23. El efecto directo previsto es el siguiente: la mejora de la producción, la productividad y la resiliencia de los agentes locales de los sectores ganadero y apícola.
24. En función de su categoría, los beneficiarios se situarán en una vía de crecimiento económico que les permita: i) acceder a servicios financieros adaptados a sus necesidades; ii) reconstituir o reforzar su capital productivo; iii) acceder a servicios no financieros; iv) producir, y v) acceder a servicios de comercialización. En cuanto a los beneficiarios de la categoría C.1.b (muy vulnerables), se tratará de los siguientes sectores: ganadería a pequeña escala; producción láctea a pequeña escala; fabricación artesanal de queso y apicultura. Para la categoría C.2, la vía de crecimiento estará vinculada a la avicultura semimoderna, los servicios de atención veterinaria y formación, etc. En lo que respecta a la categoría C.3 (microempresas y pequeñas y medianas empresas), la vía de crecimiento estará relacionada con la producción y el suministro de bienes y servicios, tales como pollitos de un día, piensos, actividades de elaboración (matadero de pequeño tamaño con cámara frigorífica, central lechera moderna, carnicería moderna, etc.), la agrupación (recogida y comercialización de productos) o el suministro de bienes específicos, como equipos y espacios para animales. En el caso de las categorías C.2 y C.3, se utilizará un mecanismo de financiación tripartito de distribución de riesgos y costos. Todos los beneficiarios contarán con actividades de capacitación (prácticas

respetuosas con el clima, educación financiera, habilidades empresariales, gestión de proyectos, iniciativa empresarial) y de un seguimiento o *coaching* para aplicar lo aprendido. El apoyo a la trashumancia responsable implicará iniciativas de sensibilización, la demarcación de tres grandes rutas de pastoreo, el suministro de infraestructuras (abrevaderos para los animales, lugares de descanso para los pastores) y servicios sanitarios, entre otras medidas. Por último, el apoyo específico a la educación nutricional y el empoderamiento de las mujeres complementará estas iniciativas.

**Componente 2. Promoción del acceso sostenible a los servicios financieros y refuerzo de los vínculos con los mercados**

25. Se espera lograr el siguiente efecto directo: mejora del acceso de los grupos objetivo a los servicios financieros, la agregación de valor y la transformación de los productos ganaderos y apícolas, y el acceso a los mercados.
26. El equipo del proyecto establecerá dos mecanismos financieros: i) un sistema de vales (para la compra de equipos) dotado de medidas de seguridad contra el fraude, junto con transferencias de efectivo para la compra de alimentos para la categoría C.1.a; ii) un mecanismo de crédito tripartito (sostenible) de distribución de costos y riesgos (categorías C.2 y C.3). Se potenciarán las innovaciones en servicios financieros digitales, incluido el dinero electrónico. Además, se promoverán las infraestructuras de mercado y se fomentarán las asociaciones equitativas entre pequeños productores y otros agentes de las cadenas de suministro locales.

**Componente 3. Fortalecimiento institucional, coordinación y gestión del proyecto**

27. El efecto directo 3 que se espera lograr es el siguiente: la mejora de las capacidades institucionales y del marco normativo del sector ganadero.
28. **Fortalecimiento institucional.** Se centrará en la mejora del marco normativo, las políticas y los planes de ejecución, la formación del personal de la administración pública y la modernización de los equipos del Ministerio de Ganadería y Sanidad Animal y de otros ministerios, como los responsables de la nutrición, las cuestiones de género, la tecnología digital, etc. Se hará hincapié en el refuerzo de la capacidad operativa y de intervención de las organizaciones campesinas.
29. **El proyecto será gestionado por una pequeña unidad nacional de coordinación, situada en Bangui,** y tres oficinas subsidiarias en Bouar, Sibut y Bossangoa.

**C. Teoría del cambio**

30. A pesar del enorme potencial del país, los años de inestabilidad política y conflicto han provocado una situación de fragilidad que ha tenido una repercusión negativa en el sector ganadero, que sigue caracterizado por un escaso acceso a la tecnología, una baja productividad, la desorganización de los corredores de trashumancia, un acceso limitado a los mercados de bienes y servicios y la falta de capacidad del sector público para la prestación de los servicios necesarios.
31. Frente a estos retos (vulnerabilidad, crisis económicas, subempleo, migración y desplazamientos internos, malnutrición), el Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes aporta una triple respuesta: i) mejorar la productividad para que los sectores ganaderos sean resilientes, con la inclusión de las personas vulnerables y teniendo en cuenta la nutrición; ii) establecer mecanismos financieros adaptados a las diferentes categorías de beneficiarios, combinados con la promoción de infraestructuras de mercado y relaciones de asociación equitativas entre los agentes de las cadenas de suministro locales, y iii) fortalecer las capacidades institucionales de los actores estatales y de las organizaciones de los beneficiarios.

## **D. Armonización, sentido de apropiación y asociaciones**

32. El proyecto contribuye directamente al logro de los Objetivos de Desarrollo Sostenible (ODS) 1 y 2. Debido a la atención que presta al género, la nutrición, la juventud y el clima, también contribuye a la consecución de los ODS 5, 8 y 13. La ejecución del proyecto contribuirá a hacer realidad prioridades nacionales como las que se reflejan en el Plan Nacional de Recuperación y Consolidación de la Paz en la República Centroafricana, el Programa Nacional de Inversión Agrícola, Seguridad Alimentaria y Nutricional, la Política Nacional para el Empleo y la Formación Profesional y la Estrategia Nacional para el Empoderamiento Socioeconómico de las Mujeres y las Niñas.
33. El Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes es coherente con los objetivos estratégicos del COSOP (2020-2024), la Política de Inclusión Financiera Rural y la nueva estrategia del Fondo relativa al sector privado. En consonancia con la Estrategia del FIDA de Tecnología de la Información y las Comunicaciones para el Desarrollo, el proyecto también promueve el uso de soluciones digitales en las cadenas de valor objetivo.
34. La ejecución del proyecto se basa en una asociación dinámica con prácticamente todas las categorías de agentes: el sector público, las organizaciones campesinas, el sector privado y los asociados para el desarrollo (FAO, Programa Mundial de Alimentos, Alto Comisionado de las Naciones Unidas para los Refugiados, Oficina de las Naciones Unidas de Servicios para Proyectos, etc.). Estas asociaciones son una de las claves del éxito y la sostenibilidad del proyecto.

## **E. Costos, beneficios y financiación**

### **Costos del proyecto**

35. El costo total del proyecto, que abarca un periodo de siete años, se estima en USD 36,94 millones. El monto total asignado por el FIDA a la financiación para el clima, calculado de conformidad con las metodologías que emplean los bancos multilaterales de desarrollo para el seguimiento de la financiación dirigida a la adaptación al cambio climático y la mitigación de sus efectos, se estima en USD 6,40 millones. Los costos básicos ascienden a USD 32,74 millones, es decir, el 88,61 % del costo total. Las provisiones para imprevistos de orden físico y financieros suman USD 4,20 millones, esto es, el 11,38 % del costo total. Los costos de inversión representan el 88 % de los costos básicos del proyecto, es decir, USD 28,74 millones. Por su parte, los gastos de funcionamiento suponen el 12 % de los costos básicos (USD 3,9 millones).
36. Los costos del proyecto por componente, resumidos en el cuadro 1, se desglosan como sigue: i) componente 1: USD 19,79 millones (es decir, el 53,56 % del costo total); ii) componente 2: USD 6,01 millones (el 16,23 %), y iii) componente 3: USD 11,13 millones (el 30,14 %).

Cuadro 1  
**Costo del proyecto, por componente y entidad financiadora**  
(en miles de dólares de los Estados Unidos)

<i>Componente</i>	<i>Donación del FIDA con cargo al MSD</i>		<i>FMAM</i>		<i>Gobierno</i>		<i>Beneficiarios</i>		<i>Instituciones de financiación local</i>		<i>Total</i>	
	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>	<i>Monto</i>	<i>%</i>
1. Aumento de la producción y la productividad en los sectores ganadero y apícola	8 238,8	41,6	5 156,5	26,1	2 332,1	11,8	1 161,4	5,9	2 902,3	14,7	19 791,1	53,6
2. Promoción del acceso sostenible a los servicios financieros y refuerzo de los vínculos con los mercados	3 083,4	51,2	1 929,5	32,1	1 005,2	16,7	-	-	-	-	6 018,1	16,3
3. Fortalecimiento institucional, coordinación y gestión del proyecto	6 857,8	61,6	1 846,0	16,6	2 434,1	21,9	-	-	-	-	11 137,9	30,1
<b>Total</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>

Cuadro 2

**Costos del proyecto desglosados por categoría de gastos y entidad financiadora**

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Categoría de gasto	Donación del FIDA con cargo al MSD		FMAM		Gobierno		Beneficiarios		Instituciones de financiación locales		Total	
	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%	Monto	%
<b>I. Costos de inversión</b>												
A. Obras	2 599,9	50,8	1 618,8	31,6	900,3	17,6	-	-	-	-	5 118,9	13,9
B. Equipos y material, bienes, servicios, insumos y capital de inversión	6 048,9	39,4	3 203,5	20,9	2 212,0	14,4	1 142,7	7,4	2 734,7	17,8	15 341,9	41,5
C. Servicios de consultoría	3 308,8	59,7	1 346,1	24,3	890,1	16,1	-	-	-	-	5 545,0	15,0
D. Capacitación, talleres y seminarios	3 595,1	56,5	2 298,8	36,1	279,9	4,4	18,6	0,3	167,6	2,6	6 360,0	17,2
<b>Costos de inversión totales</b>	<b>15 552,7</b>	<b>48,1</b>	<b>8 467,2</b>	<b>26,2</b>	<b>4 282,2</b>	<b>13,2</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,6</b>	<b>2 902,3</b>	<b>9,0</b>	<b>32 365,8</b>	<b>87,6</b>
<b>II. Gastos corrientes</b>												
A. Gastos de funcionamiento	2 627,3	57,3	464,8	10,1	1 489,1	32,5	-	-	-	-	4 581,3	12,4
<b>Total de gastos corrientes</b>	<b>2 627,3</b>	<b>57,3</b>	<b>464,8</b>	<b>10,1</b>	<b>1 489,1</b>	<b>32,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>4 581,3</b>	<b>12,4</b>
<b>Total</b>	<b>18 180,0</b>	<b>49,2</b>	<b>8 932,0</b>	<b>24,2</b>	<b>5 771,4</b>	<b>15,6</b>	<b>1 161,4</b>	<b>3,1</b>	<b>2 902,3</b>	<b>7,9</b>	<b>36 947,1</b>	<b>100,0</b>

Cuadro 3

**Costos del proyecto desglosados por componente y año**

(en miles de dólares de los Estados Unidos)

Componente	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
1. Aumento de la producción y la productividad en los sectores ganadero y apícola	1 361,1	2 986,8	4 718,0	5 876,1	3 507,6	1 007,4	334,0	19 791,1
2. Promoción del acceso sostenible a los servicios financieros y refuerzo de los vínculos con los mercados	150,1	1 743,0	1 951,2	1 777,2	396,6	-	-	6 018,1
3. Fortalecimiento institucional, coordinación y gestión del proyecto	3 061,6	1 668,4	1 689,1	1 317,1	1 153,3	1 184,2	1 064,2	11 137,9
<b>Total</b>	<b>4 572,8</b>	<b>6 398,2</b>	<b>8 358,4</b>	<b>8 970,4</b>	<b>5 057,4</b>	<b>2 191,6</b>	<b>1 398,2</b>	<b>36 947,1</b>

**Estrategia y plan de financiación y cofinanciación**

37. El plan de financiación incluye: i) una donación del FIDA de USD 18,18 millones; ii) una donación del FMAM<sup>11</sup> de USD 8,93 millones; iii) una contribución de los beneficiarios de USD 1,16 millones, aproximadamente; iv) financiación del Gobierno por valor de USD 5,77 millones, compuesta por contribuciones en concepto de exenciones fiscales sobre los bienes y servicios que financiará el proyecto y otras contribuciones en especie, y v) una contribución de las instituciones de financiación locales de USD 2,9 millones.
38. Se movilizará un anticipo inicial de USD 0,50 millones para que el equipo del proyecto pueda poner en marcha las primeras actividades.

**Desembolsos**

39. La financiación del FIDA se desembolsará sobre la base de solicitudes de retiro de fondos debidamente certificadas a través del Portal de los Clientes del FIDA, de conformidad con los procedimientos de desembolso del Fondo, cuyas condiciones se detallarán en la carta de presentación de las disposiciones de gestión y control financiero del proyecto.

**Resumen de los beneficios y análisis económico**

40. Las tasas internas de rendimiento económico (TIRE) de los modelos financieros utilizados son como mínimo del 30 % y, por tanto, superiores a la tasa de interés del capital a largo plazo (el 8 %) y a la tasa de interés aplicada en los sistemas financieros descentralizados (un 18 % anual). El valor actual neto (VAN) es positivo para todos los modelos financieros analizados y las relaciones costo-beneficio son superiores a uno.
41. El Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes es económicamente viable. En la hipótesis básica, en la que la tasa de descuento es del 8 %, la TIRE es del 13,1 % y el VAN es de USD 16,6 millones (FCFA 9 900 millones).
42. El análisis de sensibilidad confirma que las estimaciones de la TIRE y el VAN son sólidas. Si los costos de inversión aumentan un 10 %, un 20 % o un 30 %, la TIRE será del 12,4 %, el 11,8 % y el 11,2 %, y el VAN seguirá siendo positivo: USD 15,0 millones, USD 13,3 millones y USD 11,7 millones, respectivamente. Si los beneficios se reducen en un 10 %, un 20 % o un 30 %, la TIRE será del 12,4 %, el 11,5 % y el 10,5 %, y el VAN será de USD 13,3 millones, USD 10,0 millones y USD 6,8 millones, respectivamente. Si los beneficios se retrasan uno o dos años, la TIRE será del 9,0 % y el 5,5 %, respectivamente, y el VAN de USD 2,4 millones y USD -4,4 millones, respectivamente. Si la tasa de adopción de los mecanismos del proyecto es del 60 %, la TIRE será del 10,5 %.

**Estrategia de salida y sostenibilidad**

43. La estrategia de salida y sostenibilidad del proyecto incluye los siguientes elementos: i) el fortalecimiento de las capacidades institucionales de gestión y el empoderamiento de las estructuras públicas, las organizaciones campesinas y las organizaciones de la sociedad civil formadas por los beneficiarios; ii) el sentido de apropiación de los mecanismos establecidos en el marco del proyecto y del apoyo prestado a los beneficiarios en lo que respecta a su progreso económico, y iii) la adecuación de las innovaciones propuestas a las necesidades y capacidades de gestión de los beneficiarios que las aplican.
44. La sostenibilidad y la ampliación de escala de los logros del proyecto se basan en los mismos elementos. Además, la institucionalización del mecanismo financiero y el refuerzo de las capacidades de los agentes implicados sentarán las bases para que las operaciones continúen una vez finalizado el proyecto.

<sup>11</sup> Una vez que se confirme la disponibilidad de fondos del FMAM, se modificará el convenio de financiación en consecuencia.

### III. Gestión de riesgos

#### A. Riesgos y medidas de mitigación

45. Podrían producirse retrasos en el proceso presupuestario. Para remediarlo, el plan operacional anual y presupuesto correspondiente debe ser objeto de una notificación de conformidad del FIDA a más tardar el 31 de diciembre. La función de auditoría interna correrá a cargo de la Inspección General de Finanzas. Cada año se realizará una auditoría global del proyecto, ciñéndose a las normas internacionales, a cargo de una empresa que será seleccionada mediante un proceso de licitación internacional. Dado que la República Centroafricana ocupa el puesto 152 de 180 países en el índice de percepción de la corrupción, en el marco del proyecto se reforzarán los sistemas de gestión segura que se han puesto a prueba en los actuales proyectos financiados por el FIDA. Las adquisiciones en el proyecto se ajustarán a la Política revisada del FIDA en materia de Prevención del Fraude y la Corrupción en sus Actividades y Operaciones y a su Política sobre Prevención y Respuesta frente al Acoso Sexual y la Explotación y los Abusos Sexuales. Por último, los riesgos asociados a la inestabilidad y las subidas de precios serán mitigados, pues el proyecto se centrará en zonas donde la seguridad está garantizada.

Cuadro 4  
Resumen de los riesgos

<i>Riesgos</i>	<i>Calificación del riesgo inherente</i>	<i>Calificación del riesgo residual</i>
Contexto nacional	Alto	Considerable
Estrategias y políticas sectoriales	Moderado	Moderado
Contexto ambiental y climático	Considerable	Moderado
Alcance del proyecto	Moderado	Moderado
Capacidad institucional de ejecución y sostenibilidad	Moderado	Bajo
Gestión financiera	Considerable	Moderado
Adquisiciones y contrataciones	Considerable	Considerable
Impacto ambiental, social y climático	Moderado	Bajo
Partes interesadas	Moderado	Bajo
<b>Riesgo general</b>	Moderado	Moderado

#### B. Categoría ambiental y social

46. El nivel de **riesgo ambiental y social** del proyecto se ha calificado como **considerable**, mientras que la mayoría de los demás riesgos se consideran moderados. Se proponen medidas de mitigación y se han realizado estudios que se adjuntan a la nota sobre los Procedimientos del FIDA para la Evaluación Social, Ambiental y Climática (PESAC), que comprende asimismo el marco de gestión ambiental, social y climática, el plan de gestión ambiental, social y climática y el formulario de consentimiento libre, previo e informado. Utilizando un enfoque participativo e inclusivo, el equipo del proyecto tendrá en cuenta las dinámicas sociales internas de las zonas ganaderas y promoverá un sector ganadero inclusivo, sostenible y responsable.

#### C. Clasificación del riesgo climático

47. El **riesgo climático** del proyecto se considera **elevado**. Sin embargo, las intervenciones previstas mejorarán la resiliencia de los beneficiarios al cambio climático. El equipo del proyecto promoverá técnicas de gestión de residuos animales y capacitará a los beneficiarios para hacer frente a los problemas debidos al cambio climático. La promoción de la trashumancia responsable implicará

mejorar el sistema de alerta temprana y la lucha contra las plagas y enfermedades animales. Estas medidas son coherentes con las planteadas en la revisión de la contribución determinada a nivel nacional, en lo que respecta a los objetivos de adaptación.

48. Por último, es importante señalar que la financiación del FIDA para el clima representa el 35,2 %, cálculo basado en la metodología empleada por los bancos multilaterales de desarrollo para el seguimiento de la financiación destinada a la adaptación al cambio climático y la mitigación de sus efectos.

#### **D. Sostenibilidad de la deuda**

49. La deuda externa se ha mantenido relativamente estable en el 35 % del PIB. La República Centroafricana prosigue sus esfuerzos para mejorar la gestión de su deuda pública. También se ha beneficiado de varias rondas de alivio de la deuda.

### **IV. Ejecución**

#### **A. Marco organizativo**

##### **Gestión y coordinación del proyecto**

50. El proyecto, que estará bajo la supervisión del Ministerio de Ganadería y Sanidad Animal, será gestionado por una unidad nacional de coordinación y tres oficinas subsidiarias sobre el terreno. Se creará un comité directivo inclusivo para las partes interesadas del sector público, las organizaciones campesinas, las organizaciones de la sociedad civil y el sector privado, que estará presidido por el Ministerio de Ganadería y Sanidad Animal. Las normas de gestión se detallarán en los manuales correspondientes.

##### **Gestión financiera, adquisiciones y contrataciones y gobernanza**

51. **Gestión financiera.** La unidad de coordinación del proyecto tendrá autonomía en materia de gestión administrativa y financiera. El riesgo relacionado con la gestión financiera del proyecto se ha clasificado como considerable. El equipo del proyecto dispondrá de un manual de procedimientos en el que se detallarán el proceso de presupuestación y los sistemas de control interno para mantener el riesgo en un nivel aceptable para el FIDA. Desde el inicio del proyecto se instalará un programa informático de contabilidad y gestión financiera.
52. **Flujo de fondos y métodos de desembolso.** El Gobierno abrirá una cuenta designada para el Proyecto de Ganadería y Apoyo a los Jóvenes en Bangui y en cada una de las tres oficinas subsidiarias en un banco acreditado, y los procedimientos de gestión se especificarán en la carta de presentación de tales procedimientos y de control financiero del proyecto.
53. **Adquisiciones y contrataciones.** La adquisición de bienes y la contratación de obras y servicios se llevará a cabo de conformidad con las normas de adquisiciones y contrataciones del prestatario/beneficiario, en la medida en que estas sean compatibles con las directrices del FIDA para la adquisición de bienes y la contratación de obras y servicios en el ámbito de los proyectos. Las adquisiciones y contrataciones en el marco del proyecto también se ajustarán a la Política revisada del FIDA en materia de Prevención del Fraude y la Corrupción en sus Actividades y Operaciones y a su Política sobre Prevención y Respuesta frente al Acoso Sexual y la Explotación y los Abusos Sexuales, así como a los PESAC. Cualquier deficiencia observada en estos ámbitos deberá comunicarse inmediatamente a la oficina pertinente del FIDA (<https://www.ifad.org/es/anticorruption>). Todo el personal y otras partes interesadas recibirán capacitación sobre las directrices del FIDA en materia de adquisiciones y contrataciones y los documentos normalizados para las tareas en ese ámbito.

### **Participación y observaciones del grupo objetivo del proyecto y mecanismo de resolución de reclamaciones**

54. El enfoque adoptado en la materia se basa en los siguientes elementos: i) una amplia campaña para garantizar que todo el mundo tenga acceso a la información sobre los beneficios del proyecto y cómo se llevará a cabo; ii) la participación de las personas competentes a nivel local en la selección de los beneficiarios y los emplazamientos de las infraestructuras ganaderas, y iii) la atribución de la gestión de las infraestructuras a las asociaciones de beneficiarios. Se crearán foros de consulta a nivel comunitario y se consolidarán mediante actividades de sensibilización y capacitación en los ámbitos de la inclusión social, la facilitación de los intercambios y el apoyo técnico.

#### **Mecanismo de resolución de reclamaciones**

55. El equipo del proyecto establecerá una plataforma para recoger los comentarios, quejas y reclamaciones de los beneficiarios. Se crearán comités de gestión de reclamaciones.

### **B. Planificación, seguimiento y evaluación, aprendizaje, gestión de los conocimientos y comunicación**

56. Con vistas a la ejecución, el equipo del proyecto establecerá herramientas y procedimientos de seguimiento y evaluación de acuerdo con los requisitos del FIDA, que se detallarán en el manual del proyecto. Un sistema de seguimiento digital permitirá obtener información sobre la contribución del proyecto al COSOP. Se elaborarán informes periódicos sobre los progresos en ejecución del proyecto, que se harán llegar al Ministerio de Ganadería y Sanidad Animal y al FIDA. Las organizaciones de la sociedad civil también llevarán a cabo un control independiente, a través de un observatorio ciudadano de la actuación de las instituciones públicas.
57. Al inicio del proyecto se elaborará un manual de comunicación y gestión de los conocimientos. Se organizarán visitas de intercambio y aprendizaje y pequeñas ferias de difusión de los conocimientos. En cuanto a las actividades de comunicación, se utilizarán diversos formatos (boletines, blogs, artículos, folletos) con el fin de proporcionar a todas las partes interesadas y otros agentes información periódica sobre las actividades del proyecto.

#### **Innovación y ampliación de escala**

58. Desde su puesta en marcha, las innovaciones previstas en el diseño del proyecto permitirán reproducir las soluciones a mayor escala. En primer lugar, todos los beneficiarios se integrarán en una vía de crecimiento económico. Se adoptarán medidas destinadas a agregar su producción y conectarla de forma sostenible con los mercados de bienes y servicios. En segundo lugar, estas disposiciones se basarán, en particular, en la atribución a las organizaciones federativas de los beneficiarios (la FNEC y la ANGAC) de las actividades relativas a la ingeniería social y el apoyo técnico. En tercer lugar, se diseñarán mecanismos financieros para apoyar el progreso económico de los beneficiarios y ayudar a establecer relaciones duraderas con las instituciones financieras. La combinación de transferencias monetarias para la compra de alimentos y de equipos de producción es un elemento clave para el progreso económico de las personas vulnerables. En cuarto lugar, el mecanismo tripartito de financiación basado en la distribución de los gastos y los riesgos seguirá estando disponible una vez que finalice el proyecto.

### **C. Planes para la ejecución**

#### **Preparación para la ejecución y planes para la puesta en marcha**

59. Para que el proyecto arranque con buen pie y sin dilaciones, se han establecido diversas medidas preparatorias. Se concederá un anticipo de hasta USD 0,50 millones para el inicio de las actividades.

**Supervisión, examen de mitad de período y planes de finalización**

60. Cada año, el FIDA y el Gobierno organizarán conjuntamente una o dos misiones de supervisión. A mitad del proyecto se llevarán a cabo encuestas sobre los efectos directos alcanzados y estudios temáticos para recabar información sobre la marcha del proyecto. La misión de examen de mitad de período que se llevará a cabo durante el cuarto año brindará la oportunidad de realizar los ajustes necesarios en todos los aspectos del proyecto y de consolidar las enseñanzas iniciales extraídas de la ejecución. Al finalizar el proyecto, se llevarán a cabo estudios posteriores a la terminación y una evaluación del impacto.

**V. Instrumentos jurídicos y facultades**

61. Un convenio de financiación entre la República Centroafricana y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al prestatario/receptor. Se adjunta como apéndice I una copia del convenio de financiación negociado.
62. La República Centroafricana está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
63. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y en sus Políticas y Criterios en materia de Financiación.

**VI. Recomendación**

64. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta con arreglo a lo dispuesto en la siguiente resolución:

DECIDE: que el Fondo conceda a la República Centroafricana una donación con arreglo al Marco de Sostenibilidad de la Deuda, por una cuantía equivalente a dieciocho millones ciento ochenta mil dólares de los Estados Unidos (USD 18 180 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten sustancialmente a los presentados en este informe.

Álvaro Lario  
Presidente

# Accord de financement négocié

## Projet élevage et appui aux jeunes (PEAJ)

(Négociations conclues le 9 novembre 2023)

Don No :

Nom du Projet : Projet élevage et appui aux jeunes ("PEAJ") (le "Projet")

République Centrafricaine ("Le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole (le "Fonds" ou le "FIDA") (désignés individuellement par une "Partie" et collectivement par les "Parties")

**ATTENDU QUE** le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent accord ;

**ATTENDU QUE** le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet ;

**Considérant** que le Fonds a accepté de financer le Projet ;

**Par conséquent**, les Parties conviennent de ce qui suit :

### Section A

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants : le présent document, la description du projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).
2. Les Conditions Générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures ("les Conditions Générales") sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt et qui ne s'appliquent pas au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions Générales ont la signification qui y est indiquée.
3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don (le "Financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

### Section B

1. Le montant du Don est de dix-huit millions cent quatre-vingt mille dollars américains (USD 18,180,000).
2. L'exercice financier débute le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.
3. Un compte désigné en Francs CFA, pour l'utilisation exclusive du Projet, sera ouvert dans les livres d'une banque commerciale établie à Bangui et jouissant d'une bonne réputation, destiné à recevoir les ressources exclusives du Don accordé au titre du présent accord. Le Bénéficiaire doit informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter le compte désigné. Il y aura un compte d'opérations libellé en Franc CFA au profit du projet PEAJ ouverte dans une banque commerciale, de bonne réputation dont les détails de gestion seront décrits dans le FMFCL. Le compte d'opérations aura un sous-compte opérationnel ouvert pour chaque antenne du Projet.

4. Le Bénéficiaire fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de cinq millions sept cent soixante-dix mille dollars américains (USD 5,770,000) sous forme de contributions au titre d'exonération des taxes appliquées sur les biens et les services que le Projet acquerra et aux diverses contributions en nature.

### **Section C**

1. L'agent principal du Projet est le Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA).
2. Les entités suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : la Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique (FNEC), l'Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) et l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE).
3. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 (b) et (c) des Conditions Générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
4. La date d'achèvement du Projet est fixée au septième (7ème) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord et la date de clôture du Financement sera 6 mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.
5. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

### **Section D**

1. Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

### **Section E**

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent accord :
  - a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.
  - b) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs, sans justification valable.
  - c) La non- soumission du rapport d'audit annuel dans le suivant délai : au plus tard six (6) mois suivant la clôture de l'exercice fiscal, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.
  - d) Les parties supplémentaires au Projet, telles que définies à la Section C paragraphe 2 de cet accord, devront soumettre au Projet un rapport d'audit sur l'utilisation des fonds accordés dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet.
2. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables aux décaissements :
  - a) La non objection du FIDA à l'égard du manuel de mise en œuvre du Projet.

- b) Le personnel clé du Projet a été nommé conformément à la section 10 Annexe 3 du présent Accord.
  - c) La préparation par l'équipe Projet du premier PTBA et l'obtention du non- objection par le FIDA.
3. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous :

Pour le Bénéficiaire Félix Moloua

Ministre d'Etat, Ministre chargé de  
l'Economie, du Plan et de la  
Coopération Internationale

Ministere d'Etat charge de  
l'Economie, du plan et de la  
coopération Internationale

RUE MARTIN LUTHER KING  
B.P. 696 BANGUI  
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Pour le Fonds

Le Président  
Alvario Lario  
Fonds international  
de développement  
agricole Via Paolo  
di Dono 44  
00142 Rome, Italie

Copie à : [ ]

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent accord, a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

\_\_\_\_\_  
[Nom du Représentant autorisé]

[Titre du Représentant autorisé]

Date : \_\_\_\_\_

FONDS INTERNATIONAL DE  
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

\_\_\_\_\_  
[Nom du Représentant autorisé]

[Titre du Représentant autorisé]

Date : \_\_\_\_\_

## Annexe 1

### Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

#### I. Description du Projet

1. *Population cible.* Le PEAJ touchera 30 000 ménages, soit 180 000 bénéficiaires. Les jeunes et les femmes représenteront respectivement 40% et 40% des bénéficiaires directs. Les bénéficiaires seront organisés en trois catégories C.1, C.2 et C.3 : la C.1, qui regroupera approximativement 28.820 ménages vulnérables et très vulnérables, avec un peu ou pas d'actifs de production et un faible niveau d'éducation. La catégorie C.2 représente des ménages pauvres mais ayant quelques actifs de production, et parfois un certain niveau d'éducation. La catégorie C.3 regroupe des acteurs locaux qualifiés de petits et moyens entrepreneurs, majoritairement informels.
2. *Zone d'intervention du Projet.* Le Projet interviendra dans 8 préfectures : Nana- Mambéré; Ombella Mpoko; Ouham-Pendé; Lobaye; Kemo; Ouham; Ouaka; et Nana- Gribizi. Cette zone d'intervention couvre cinq des sept principales communes d'élevage du pays et comprend à la fois les agro-éleveurs sédentaires et les éleveurs transhumants (dont les Peul Mbororo), ainsi que la population pygmée Aka/Bayaka (dans la Lobaye).
3. *Finalité.* La finalité du Projet est d'améliorer les moyens de subsistance et de promouvoir la résilience économique et climatique, ainsi que la sécurité alimentaire et nutritionnelle des groupes ciblés.
4. *Objectif.* L'objectif du Projet est d'améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition.
5. *Composantes.* Le Projet contient les composants ci-après :
  - 5.1. *Composante 1 : Renforcement de la production et la productivité des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture.* Dans cette composante, le PEAJ a pour but d'assurer que la production, la productivité et la résilience des acteurs locaux des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées. Les bénéficiaires seront insérés dans un parcours de croissance leur permettant de : (1) accéder à des services financiers adaptés à leurs besoins ; (2) reconstituer ou renforcer leur capital productif ; (3) accéder à des services non financiers ; (4) produire ; et (5) accéder aux services de mise en marché.
  - 5.2. *Composante 2 : Promotion de l'accès durable aux services financiers et renforcement des liens avec le marché.* La composante 2 cherche à améliorer l'accès aux services financiers, la valorisation/transformation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès aux marchés, pour les groupes ciblés. Le projet mettra en place deux mécanismes financiers : (1) le système de coupons (pour l'acquisition de kits) sécurisé contre tout abus, couplé à des transferts monétaires alimentaires pour les C.1.a ; (2) le mécanisme de crédit tripartite (durable) à coûts et risques partagés (bénéficiaires des catégories C.2 et C3).
  - 5.3. *Composante 3 : Renforcement institutionnel, coordination et gestion du Projet.* La composante 3 cherche à améliorer les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage. Il portera sur l'amélioration du cadre réglementaire, des politiques et plans de mise en œuvre, la formation des staffs, le renforcement des équipements pour le MESA et d'autres ministères comme ceux en charge de la nutrition, du genre, du numérique, etc.

## II. Dispositions relatives à l'exécution

6. *L'agent principal du Projet.* Le Projet sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Élevage et de la Santé Animale (MESA).
7. *Pilotage et gestion du Projet.* Un comité de pilotage (Copil) placé sous la tutelle du ministre de l'élevage sera mis en place par arrêté ministériel. Il assurera la concertation au niveau national, la supervision opérationnelle du Projet et examinera à ce titre les PTBA, les rapports annuels, les rapports de conception finale, d'exécution et s'assurera de la cohérence des interventions avec les politiques. Il se réunira en séance ordinaire deux fois par an et son secrétariat sera assuré par le Coordonnateur national du PEAJ. Dans un souci de mutualisation des ressources humaines, de complémentarité intersectorielle et d'appropriation collective des acquis, le Copil regroupera les mêmes représentants que les comités de pilotage du PREPAS et du PRAPAM plus les représentants des ministères chargés de la promotion de la femme et de l'économie numérique. Des comités locaux seront mis en place pour participer à la sélection des bénéficiaires et assurer le suivi de la mise en œuvre du projet au niveau décentralisé.
8. *Unité de gestion du Projet.* Le PEAJ sera géré par une unité nationale de coordination (UNC), basée à Bangui et 3 antennes, basées à Bouar, Sibut et Bossangoa. L'UNC et ses antennes assureront le suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces procédures.
9. *Partenaires stratégiques.* Les entités suivantes sont désignées comme parties supplémentaires au Projet : la Fédération Nationale des Éleveurs de Centrafrique (FNEC), l'Association Nationale des Groupements d'Aviculteurs de Centrafrique (ANGAC) et l'Agence Nationale de Développement de l'Élevage (ANDE).
10. *Suivi et évaluation.* Pour la mise en œuvre, le Projet mettra en place les outils et procédures de suivi-évaluation (S&E) selon les exigences du FIDA qui seront détaillés dans le manuel du projet. Le dispositif de suivi, digitalisé, renseignera sur la contribution du PEAJ au COSOP.
11. *Gestion des connaissances.* Un manuel de communication et de gestion des savoirs, sera élaboré au démarrage. Des visites d'échanges et d'apprentissage ainsi que de mini-foires aux savoirs seront organisées. Sur le volet de la communication, il sera élaboré des produits de communication (bulletins d'information, blogs, articles, brochures) pour informer régulièrement toutes les parties prenantes, et au-delà, sur les activités du projet.
12. *Manuel de mise en œuvre de Projet.* Le manuel d'implémentation consacrera les procédures pour la sélection des bénéficiaires et leur accès aux biens et services délivrés par le PEAJ, lesquelles sont conçues pour prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières.

## Annexe 2

*Tableau d'affectation des fonds*

### 1. Affectation du produit du Don.

a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories :

Total	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	2 34 000	100% HT
II. Equipements, Biens et Services	5 44 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
III. Consultations	2 98 000	100% HT
IV. Formation, Atelier et Séminaire	3 24 000	100% HT et hors contributions de bénéficiaires
V. Fonctionnement	2 36 000	100% HT
Non alloué	1 82 000	100% HT
<b>TOTAL</b>	<b>18 18 000</b>	

b) Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit :

- i) Les dépenses relatives à la catégorie II – Equipements, biens et services comprennent également les dépenses liées aux acquisitions de matériels, des intrants et au capital d'investissement.

### 2. Modalités de décaissement

- a) Frais de démarrage. Les retraits relatifs aux dépenses de démarrage dans les catégories II (Equipements, biens et services), III (Consultations), IV (Formation, Atelier et Séminaire) et V (Fonctionnement) engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait ne doivent pas dépasser un montant total de cinq cent mille dollars (USD 500 000). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage nécessiteront un accord préalable du FIDA pour être considérées comme autorisées.
- b) Sous réserve d'approbation préalable du Fonds, un auditeur externe indépendant réputé et qualifié venant du secteur privé sera recruté par le Projet pour effectuer l'audit externe des états financiers annuels de l'UCN et selon les normes admises par le FIDA.

### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

#### **I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions Générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte du Financement du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet :

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.
2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les parties supplémentaires au Projet, telles que définies à la Section C paragraphe 2, qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.
3. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce que (i) un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation (PM&E) soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord.
4. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les engagements pris en faveur du genre dans le document de projet soient mis en œuvre.
5. *Peuples autochtones.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que :
  - (a) le Projet est exécuté conformément aux dispositions applicables de la législation nationale des peuples autochtones applicable ;
  - (b) les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet ;
  - (c) les droits des peuples autochtones sont dûment respectés ;
  - (d) les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale ;
  - (e) les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par le Bénéficiaire à ce sujet sont respectés ;
  - (f) le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones.
6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.
7. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.
8. *Harcèlement sexuel.* Exploitation sexuelle et abus. Le Bénéficiaire et les parties au projet doivent s'assurer que le projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA (PCP).* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'outil de suivi des contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.
10. *Le personnel clé du Projet est :* le coordonnateur national ; le responsable administratif et financier ; le spécialiste en passation des marchés ; le spécialiste en ingénierie sociale, genre et nutrition ; le spécialiste en filières animales et de l'entrepreneuriat jeunes ; le spécialiste environnement et climat ; le responsable suivi- évaluation, digitalisation et gestion des savoirs ; les chefs d'antenne. L'équipe sera assistée par un chef comptable, un assistant comptable, les assistants aux chefs d'antenne et le personnel d'appui nécessaire (chauffeur, logistique, secrétaire et gardiens). Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité nationale de coordination, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du projet sera détaché auprès de l'Unité nationale de coordination s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le Personnel Clé de Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumise à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP 2020 du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

## **II. Dispositions SECAP**

1. Pour les Projets présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques élevés ou substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans les [évaluations d'impact environnemental et social stratégiques (EIES)/le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC) et/ou plans/cadres d'action de réinstallation (P/CAR) et plans de gestion environnementale, Plans de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC) pour les projets à haut risque et une version abrégée des EIES et/ou une version abrégée du P/CAR et PGESC pour les projets à risque substantiel et Plans de Consentement Libre, Préalable et Informé (PCPI), Plans de mise en œuvre du PCPI, Plans pour les Peuples Autochtones (PPA), Plans de gestion des pesticides, Plans de gestion des ressources culturelles et Plans de découverte fortuite] (le(s) "Plan(s) de gestion"), selon le cas, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour de temps en temps par le Fonds.

Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions du SECAP Edition 2021, sauf accord écrit du Fonds dans l'Accord de Financement et/ou dans le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant.

2. Le Bénéficiaire doit faire en sorte que l'Agent principal du projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne commencent pas la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément au P/CAR/version abrégée du P/CAR abrégé, au PCPI et/ou au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.
3. Le Bénéficiaire divulguera le Projet et le rapport final de l'EIES et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).
4. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le(s) Plan(s) de gestion, le cas échéant.
5. Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un mécanisme de réclamation au niveau du Projet soit établi, facilement accessible, culturellement approprié, disponible dans les langues locales, et adapté à la nature de l'activité du Projet et à ses impacts potentiels, afin de recevoir et de résoudre rapidement les préoccupations et les plaintes (ex. compensation, réinstallation ou restauration des moyens de subsistance) liées à l'exécution environnementale et sociale du Projet pour les personnes qui peuvent être indûment et défavorablement affectées ou potentiellement blessées si le Projet ne respecte pas les normes SECAP et les politiques connexes. Le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet doit tenir compte des peuples autochtones, de leur droit coutumier et des processus de résolution des conflits. Les mécanismes traditionnels ou informels de règlement des litiges des peuples autochtones concernés doivent être utilisés dans toute la mesure du possible.
6. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné :
  - a. a un effet négatif matériel direct ou potentiel ;
  - b. a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias ; ou
  - c. donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra :

- Informer rapidement le FIDA ;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents ;
- Consulter les parties prenantes par le Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts ;

- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP ; et
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP ;
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident **ESHS** grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du prêt ou des activités de le Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature : (i) environnementale, (ii) professionnelle, ou (iii) de santé et de sécurité publiques, ou (iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés à le Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui (i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important ; ou (ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures ou (iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels ; ou (iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

7. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent Principal du projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le(s) Plan(s) de Gestion (le cas échéant) sont respectés.
8. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, bénéficiaire doit fournir au Fonds :
  - Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, les PCSE et le plan de Gestion (le cas échéant) sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds ;
  - Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports ; et
  - Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans SECAP Edition 2021 et le(s) plan(s) de Gestion (le cas échéant), rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.
9. En cas de contradiction/conflict entre le(s) Plan(s) de Gestion, le cas échéant, et l'Accord de Financement, l'Accord de Financement prévaudra.

## Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
<b>Portée</b> PEAJ	<b>1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b>				SSE	Semestrielle	UGP (RSE) et FIDA	Situation sécuritaire et situation macroéconomique améliorées et stabilisées ;  Leadership du MESA assuré
	Hommes - Hommes	0	10800	18000				
	Femmes - Femmes	0	7200	12000				
	Jeunes - Jeunes	0	7200	12000				
	Nombre total de personnes bénéficiant de services - Nombre de personnes	0	18000	30000				
	Persons with disabilities - Nombre		900	1500				
	<b>1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages</b> Membres des ménages - Nombre de personnes	0	108000	180000				
	<b>1.a Nombre correspondant de ménages touchés</b> Ménages - Ménages		18000	30000				
<b>Nombre de déplacés internes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet</b> Populations déplacées internes - Nombre		900	1500					
<b>Objectif du projet</b> Améliorer les moyens de subsistance des groupes cibles afin de stimuler la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience climatique et économique	<b>Pourcentage de ménages déclarant une augmentation de leurs revenus</b>				Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, Stat. Nat.	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA  RSE, Coordo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité élevée du Gouvernement et des partenaires de mise en œuvre opérationnelle</li> <li>Cadre national politique, stratégique et institutionnel favorable</li> </ul>
	Ménages - Pourcentage (%)	0	60	80				
	<b>IE 2.1 Personnes présentant une amélioration de l'autonomisation</b>							
	Hommes - Hommes	0	2238	3731				
	Femmes - Femmes	0	1492	2487				
	Jeunes - Jeunes	0	1492	2487				
	Persons with disabilities - Nombre	0	187	311				
	<b>Populations déplacées internes présentant une amélioration de l'autonomisation</b>							
Populations déplacées internes - Nombre	0	187	311					
<b>Objectif de développement</b> Améliorer durablement les revenus des acteurs du secteur de l'élevage à travers des chaînes de valeurs inclusives et sensibles à la nutrition	<b>1.2.4 Ménages faisant état d'une augmentation de la production</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordo	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le gouvernement maintient des politiques favorables à la stabilité et à la paix</li> <li>Des conflits prolongés n'affectent pas négativement la croissance des affaires et de l'économie.</li> <li>Gestion de projet efficace et efficiente</li> <li>Pas de hausse brusque de l'inflation</li> </ul>
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	92358	123144				
	Ménages - Ménages	0	15393	20524				
	<b>2.2.1 Personnes ayant de nouveaux emplois / opportunités d'emploi</b>							
	Hommes - Hommes	0	1009	1681				
	Femmes - Femmes	0	672	1121				
	Jeunes - Jeunes	0	672	1121				
	Persons with disabilities - Nombre	0	84	140				
	<b>SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet</b>				Enquête IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours, achèvement	RSE, Coordo	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000				
	<b>SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet</b>				Enquête IBRE, SSE			
Membres des ménages - Nombre de personnes	0	64800	144000					

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses			
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité				
<b>Effet direct</b> Effet 1. : La production, la productivité et la résilience des chaînes de valeur de l'élevage et de l'apiculture sont améliorées	Ménages (nombre) - Ménages	0	10800	24000	Enquêtes COI-FIDA	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP (RSE) et FIDA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne capacité de mise en oeuvre de toutes les parties prenantes</li> <li>Capacité de mise en oeuvre de l'UGP et des partenaires de mise en oeuvre et des prestataires de services</li> </ul>			
	<b>Populations déplacées internes occupant un nouvel emploi ou ayant accès à de nouvelles possibilités d'emplois - Nombre</b>	0	84	140							
	<b>1.2.2 Ménages déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés</b>										
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	60033	130841	Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA				
	Ménages - Ménages	0	10005	21807							
	<b>1.2.8 Femmes déclarant une diversité alimentaire minimale (MDDW)</b>										
	Femmes (nombre) - Femmes	0	2307	4641	Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA				
	Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641							
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846							
	<b>3.2.2 Ménages déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au CC</b>				Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA				
Membres des ménages - Nombre de personnes											
Ménages - Ménages		3665	6108								
<b>1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)</b>				Enquêtes COI-FIDA		UGP (RSE) et FIDA					
Ménages (nombre) - Ménages	0	2307	4641								
Membres de ménages - Nombre de personnes	0	13841	27846								
<b>Produit</b> Produit 1.1 : Les capacités de production au sein des chaînes de valeurs ciblées sont développées et consolidées	<b>1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques</b>				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/P restataires de services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>Disponibilité des fournisseurs (locaux, nationaux, internationaux) des intrants</li> <li>Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>Capacité de mise en œuvre de l'UGP et des partenaires de mise en œuvre</li> <li>Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> </ul>			
	Hommes - Hommes	0	2180	3633							
	Femmes - Femmes	0	1453	2422							
	Jeunes - Jeunes	0	1453	2422							
	Producteurs ruraux - Nombre de personnes		3633	6055							
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303							
	<b>Producteurs ruraux déplacés internes ayant accès à des intrants de production ou à des modules technologiques - y compris femmes des groupements de fromagerie</b>				SSE, rapports d'activités	Trimestrielle	RSE/ANDE/P restataires de services				
	Producteurs ruraux déplacés internes - Nombre										
	<b>1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production</b>										
	Nombre total de personnes formées par le projet - Nombre de personnes										
	Hommes formés à la production animale - Hommes	0	9236	15393							
	Femmes formées à la production animale - Femmes	0	6157	10262							
	Jeunes formés à la production animale - Jeunes	0	6157	10262							
	Personnes formées à la production animale - Nombre de personnes	0	15392	25655							
	Persons with disabilities trained in livestock - Nombre	0	770	1283							
	<b>Personnes déplacées internes formées aux pratiques ou aux technologies de production</b>										
	Personnes déplacées internes - Nombre	0	770	1283							
	<b>1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition</b>								SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers/U
	Nombre de personnes qui participent - Nombre de personnes	0	3549	5460							
	Membres des ménages bénéficiaires - Nombre de personnes	0	21294	32760							
Jeunes - Jeunes	0	1420	2184								
Number of persons with disabilities - Nombre	0	177	273								

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Populations déplacées internes - Nombre	0	177	273			nitité de Coordination	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés</li> <li>Dispositif de suivi et évaluation rigoureux et adapté</li> <li>Qualité adéquate de la délivrance des appuis</li> <li>Bonne implication du service de nutrition et des partenaires spécialisés</li> <li>Facilitation par l'utilisation adéquate du digital</li> <li>Risque de perte non présence de certains bénéficiaires (les éleveurs transhumants essentiellement) lors des évaluations</li> </ul>
	<b>3.1.2 Personnes ayant reçu des services d'information climatique</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE / Partenaires des services financiers	
	Hommes - Hommes	0	6480	10800				
	Femmes - Femmes	0	4320	7200				
	Jeunes - Jeunes	0	4320	7200				
	Personnes bénéficiant de services d'information climatique - Nombre de personnes	0	10800	18000				
	Persons with disabilities - Nombre	0	540	900				
	<b>Personnes bénéficiant de services d'information sur le climat</b>							
	Populations déplacées internes - Nombre	0	540	900				
	Produit Produit 1.2 : Les relations entre agriculteurs et éleveurs sont améliorées dans un climat apaisé	<b>Infrastructures d'élevage et de transhumance construites, réhabilitées ou modernisées</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	
Points d'eau (forage+réservoir+énergie solaire+abreuvoirs) - Nombre		0	1	3				
Aires de repos - Nombre		0	1	3				
Parcs de vaccination - Nombre		0	1	3				
Abris pour bergers - Nombre		0	10	30				
Postes vétérinaire réhabilités ou construits - Nombre		10	10	20				
Couloirs de transhumance délimités et balisés (80Km linéaire/couloir) - Nombre		0	1	3				
<b>Mécanismes de dialogue (cadre de concertation et de dialogue social, groupes d'intérêts agropastoraux, gestion commune de pâturage) renforcés et consolidés</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Coordonnateur/Organisations de producteurs/Structures décentralisées		
Mécanismes de dialogue - Nombre		8	15				20	
<b>Systèmes d'alerte précoce, de riposte aux pestes et maladies animales et d'information des marchés fonctionnels</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle			
Systèmes d'alerte précoce - Nombre	0	2	2					
Effet direct Effet 2 : La valorisation des produits d'élevage et d'apiculture, ainsi que l'accès au marché et aux produits financiers	<b>2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement	RSE/Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bon niveau d'adhésion et de participation des institutions financières</li> <li>Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>Implication des acteurs locaux au processus de choix des</li> </ul>
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	35046	58410				
	Taille des ménages - Nombre de personnes	0	13314	22194				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés - Ménages	0	5841	9735				
	Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux installations de transformation - Ménages	0	2219	3699				
	<b>1.2.5 Ménages déclarant utiliser les services financiers ruraux</b>				Enquêtes IBRE, SSE		RSE/Coordonnateur	
	Membres des ménages - Nombre de personnes	0	21697	36162				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
adéquats sont améliorés	Ménages - Ménages	0	3616	6027		Démarrage, mi-parcours et achèvement		sites d'implantation des infrastructures
	<b>2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de leurs bénéfices</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	Nombre d'entreprises - Entreprises		340	454				
	Pourcentage d'entreprises - Pourcentage (%)		80	80				
<b>Produit 2.1.</b> Des produits et services financiers adaptés sont accessibles aux producteurs	<b>1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne implication et bonne collaboration des institutions financières</li> <li>Bonne démarche pédagogique et bonne sensibilisation des différents acteurs des chaînes de valeur</li> <li>Bonne capacité des partenaires de mise en œuvre</li> <li>Qualité du suivi des interventions</li> <li>Mobilisation effective des communautés locales</li> </ul>
	Personnes ayant accès-services financiers dans les zones rurales-épargne	0	4095	5460				
	Personnes-accès à des services financiers dans les zones rurales-crédit	0	425	567				
	<b>Personnes déplacées internes vivant dans des zones rurales ayant accès à des services financiers (épargne, crédit, etc.)</b>							
	Populations déplacées internes (Épargne) - Nombre de personnes	0	205	273				
	<b>1.1.7 Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/Partenaires des services financiers	
	Hommes - Hommes	0	2181	3634				
	Femmes - Femmes	0	1454	2423				
	Jeunes - Jeunes	0	1454	2423				
	Personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers dans les zones rurales - Nombre de personnes	0	3634	6057				
	Persons with disabilities - Nombre	0	182	303				
	<b>Populations déplacées internes en milieu rural ayant reçu une formation d'initiation aux questions financières ou à l'utilisation de produits et services financiers</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	182	303				
	<b>2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE	
	Hommes - Hommes	0	2199	3665				
	Femmes - Femmes	0	1466	2443				
	Jeunes - Jeunes	0	1466	2443				
Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises - Nombre de personnes	0	3665	6108					
Persons with disabilities - Nombre	0	183	305					
<b>Personnes déplacées internes formées à des activités génératrices de revenus ou à la gestion d'entreprise</b>				SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE		
Populations déplacées internes - Nombre de personnes	0	183	305					
<b>Produit 2.2.</b> L'accès des bénéficiaires à des infrastructures marchandes résilientes est accrue	<b>2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement commercial (Miellerie 10, laiterie 4, abattage volaille 4)</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle, dès an 2	RSE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disponibilité et volonté des entreprises à se faire accompagner</li> <li>Retards pour les infrastructures</li> <li>Implication des organisations de producteurs et des bénéficiaires dans</li> </ul>
	<b>2.1.6 Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage construites ou remises en état</b>					Annuelle	RSE/Coordinateur/Organisations de producteurs	
	Marchés à bétail réhabilités ou construits - Nombre	0	4	4				
	Aires d'abattage réhabilitées - Nombre	0	10	10				
	Construction de mini abattoirs - Nombre	0	2	2				
	Chambres froides (40 U) - Nombre	0	10	15				
	Boucherie moderne alimentée au solaire - Nombre	0	10	15				

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses
	Nom	Référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité	
	Fromagerie artisanale construite ou réhabilitée - Nombre	0	4	4			RSE, Coordo	l'identification finale et le suivi des travaux • Bonne capacité de délivrance des prestataires de services
	<b>Nombre de producteurs ayant noué des partenariats productifs avec des opérateurs privés de collecte, de transformation ou de distribution</b>							
	Producteurs - Nombre		2906	4844				
<b>Effet 3</b> : Les capacités institutionnelles et le cadre réglementaire du secteur de l'élevage sont améliorés	<b>Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles soumises aux décideurs pour approbation, ratification ou modification</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions juridiques nationales	• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus
	Nombre - Nombre	2	3	6				
	<b>2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés</b>				Enquêtes IBRE, SSE	Démarrage, mi-parcours et achèvement		
	Nombre d'organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
Membres des organisations de producteurs ruraux - Nombre de personnes	0	10800	18000					
<b>Produit 3.1</b> : les capacités des services publics en charge de l'élevage et des organisations de producteurs sont renforcées	<b>2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues</b>				SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs/ ANDE/MESA / Institutions juridiques nationales	• Forte implication des organisations de producteurs • Leadership du MESA • Participation active des acteurs du secteur de l'élevage au processus
	Tailles des organisations de producteurs - Organisation	0	10800	18000				
	Organisations de producteurs ruraux soutenues - Organisation	0	2	2				
	<b>Acteurs du service public capacités</b> Nombre - Nombre de personnes	0	208	208				
	<b>Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés</b>	0	3	6				

## Matrice intégrée des risques du projet

### Sommaire général

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inhérent	Risque résiduel
<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Engagement politique</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des CC</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Gestion financière du projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<i>Organisation et dotation en personnel</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Processus budgétaire</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes</i>	<i>Elevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Comptabilité et rapports financiers</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Audit externe</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Élevé</i>	<i>Élevé</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Faible</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>

<b>Catégorie de risque / Sous-catégorie</b>	<b>Risque inhérent</b>	<b>Risque résiduel</b>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Risque global</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>

<b>Contexte national</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Engagement politique</b>	Élevé	Substantiel
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Certains acteurs politiques se sont opposés au dernier référendum qui a abouti à une nouvelle constitution. En vertu de cette nouvelle constitution, le président en exercice pourrait solliciter un troisième mandat. Tout ceci pourrait constituer une source d'aggravation des tensions politiques et sécuritaires, lesquelles peuvent affecter la capacité du Gouvernement à améliorer les politiques et à tenir ses engagements politiques.</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dès son démarrage, le PEAJ engagera les actions prévues en matière d'accompagnement du cadre politique, afin de bénéficier du contexte actuel relativement favorable pour ces actions de réforme.</li> <li>○ Il est aussi à espérer que les actions du PEAJ pour le développement économique (notamment la promotion des emplois jeunes, la graduation de vulnérables et la pacification des relations entre éleveurs et agriculteur), contribueront à réduire la gravité d'une nouvelle potentielle crise. En effet, les populations bénéficiaires seront moins enclines à supporter une situation conflictuelle.</li> <li>○</li> </ul>		
<b>Gouvernance</b>	Élevé	Moyen
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Pratique de favoritisme dans la sélection des bénéficiaires de l'accès aux mécanismes financiers pour la recapitalisation et l'insertion des jeunes, des femmes et autres vulnérables dans les chaînes de valeur</li> <li><input type="checkbox"/> Défaillance au niveau de l'administration des ressources et tendance à l'utilisation des méthodes non conformes telles que la corruption, la fraude, etc.</li> <li><input type="checkbox"/> Défaillance des mécanismes de redevabilité qui pourraient empêcher les activités du projet d'atteindre bénéficiaires finaux du projet</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La démarche pour le ciblage des bénéficiaires responsabilise les communautés (autorités coutumières, chefs de village, organisations fédératives des bénéficiaires - FNEC et ANGAC)</li> <li>○ Le manuel d'implémentation consacrera les procédures pour la sélection des bénéficiaires et leur accès aux biens et services délivrés par le PEAJ, lesquelles sont conçues pour prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières.</li> </ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'UGP et ses antennes assureront le suivi rigoureux de la mise en œuvre de ces procédures</li> <li>○ Par ailleurs, un code de conduite, de déontologie et une charte d'audit, seront intégrés au manuel d'implémentation, afin de renforcer la gouvernance du Projet.</li> <li>○ Les voies de recours pour les plaintes seront aussi intégrées au manuel.</li> <li>○ Mécanisme de redevabilité mutuelle pour toutes les parties prenantes. Un mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial doit être mis en place dans le cadre du projet. Un tel mécanisme sera convenu par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les informations sur le projet doivent être partagées avec les entités de mise en œuvre et les bénéficiaires, pour permettre aux parties prenantes qui bénéficient du projet de participer de manière plus proactive à sa mise en œuvre. Le mécanisme doit être utilisé pour dialoguer avec les parties prenantes afin de recevoir et de traiter les commentaires et les observations, ainsi que les plaintes. Les résultats du mécanisme de redevabilité seront présentés lors des réunions mensuelles de revue. Il servira à éclairer la prise de décision concernant l'amélioration des services rendus aux bénéficiaires et l'anticipation des mesures à prendre pour s'assurer que le projet livre les résultats attendus dans les délais</li> <li>○ Audit interne se fera de façon périodique - pourra être orienté en fonction des principaux risques qui seront signalés dans la mise en œuvre du projet.</li> <li>○ Les comptes du projet seront audités annuellement par un cabinet d'audit externe dont les termes de référence et les rapports finaux seront approuvés et révisés par le FIDA.</li> <li>○ Le compte désigné sera géré avec un système de double signature dont les signataires seront autorisés et approuvés par le FIDA.</li> </ul>		
<b>Macroéconomie</b>	Élevé	Substantiel
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Selon la BAD, la croissance du pays devrait se poursuivre en 2023 (2,0 %) et 2024 (2,9 %), tirant particulièrement profit des perspectives prometteuses pour les secteurs primaire (+4,1 % et +5,3 %) et tertiaire (+3,2 % et +3,9 %) en 2023 et 2024, respectivement. Ces perspectives dépendront fortement de la sécurité à l'intérieur du pays et dans le corridor avec le Cameroun, du financement du budget public et des approvisionnements en carburant. Selon le FMI, les perspectives sont incertaines et dépendent d'une reprise partielle de l'aide budgétaire et d'un renforcement substantiel des politiques économiques.</li> <li>□ Les institutions de financement ne sont pas enclines à offrir des services de prêts aux acteurs des chaînes de valeur, notamment les jeunes et les vulnérables.</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans l'ensemble, à travers ses interventions, le PEAJ contribuera à réaliser les perspectives de croissance dans le secteur primaire. Par ailleurs, le PEAJ apporte une contribution à l'amélioration des politiques du secteur de l'élevage et de la mise en œuvre des politiques du secteur de l'élevage : plan d'investissement basé sur des instruments de mise en œuvre des politiques ; capacitation du Ministère de l'Élevage et de ses démembrés ; capacitation des organisations des éleveurs. Enfin, le PEAJ apportera une contribution notable à la paix, à travers le dialogue structuré entre agriculteurs et éleveurs, dans le cadre de la promotion de la transhumance responsable.</li> <li>○ Les institutions de financement ont expliqué que la liquidité n'est pas un problème. Elles ont reconnu que le mécanisme de partage des risques que le projet mettra en place, permet de régler ce problème. Sur cette base, les institutions de financement partenaires sont déjà sélectionnées et seront contractualisées dès le démarrage du projet</li> </ul>		

<b>Fragilité et sécurité</b>	<b>Élevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La continuation de la crise sécuritaire en RCA : attaques armées ; agressions criminelles armées ; enlèvement des travailleurs du projet ; manifestations et violences communautaires ; vol du matériel didactique et d'articles non-alimentaires ; harcèlement par le personnel de sécurité des groupes armés non étatiques, y compris EAS/HS; accidents surtout de circulation liés aux mauvais état des routes</li> <li><input type="checkbox"/> Le récent référendum constitutionnel a abouti à l'adoption d'une nouvelle constitution. Il n'est pas exclu que les forces politiques qui n'étaient pas favorable au référendum posent des actions qui affectent la sécurité</li> </ul>	Élevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La couverture géographique s'étend progressivement au fur et à mesure que les conditions de sécurité s'améliorent dans les nouvelles zones</li> <li>o Sur la base de l'expérience avec les projets existants, développer un plan spécifique pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque les conditions sécuritaires se dégradent.</li> <li>o Plus spécifiquement, le plan reposera largement sur les partenaires de mise en œuvre locaux qui disposent d'une bonne connaissance du terrain, et sont moins susceptibles d'être attaqués</li> <li>o L'utilisation du logiciel de gestion avec un accès en ligne via le cloud permettra au projet de continuer à fonctionner en cas de détérioration de la situation avec une limitation de mouvement. De plus, ces instruments assureront la sauvegarde des données du projet.</li> <li>o Le projet favorisera les options moins risquées pour la gestion de la caisse au niveau des antennes afin de limiter la manipulation de cash. Ce qui permettra d'éviter de beaucoup exposer le staff du projet ainsi que les ressources du projet d'une manière générale.</li> </ul>		
<b>Stratégies et politiques sectorielles</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Alignement des politiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans l'ensemble, les politiques du MESA sont assez concordantes avec les priorités du FIDA. Les deux principaux problèmes restent l'absence des instruments de mise en œuvre et la faible capacité des institutions publiques pour la mise en œuvre et le suivi.</li> <li><input type="checkbox"/> Le pays est aussi engagé dans diverses dynamiques de revue de ses politiques en matière du genre, des jeunes, de la digitalisation...</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Renforcement des capacités des parties prenantes sur les politiques et développement des mesures adéquates de mise en place du cadre adéquat de durabilité des activités</li> <li>o Plus spécifiquement, il est prévu d'appuyer le MESA à se doter d'un plan d'investissement basé sur des instruments (y compris financiers) de mise en œuvre. Ce plan d'investissement étant basé sur les instruments de politique, il permettra une amélioration notable de la qualité de la politique de l'élevage.</li> <li>o Des ajustements stratégiques peuvent être considérés à la revue à mi-parcours.</li> <li>o De même, des appuis similaires sont prévus en matière de politique genre, jeunes, digitalisation... Les instruments de politique qui seront promus par le PEAJ permettront une amélioration notable de la qualité de ces politiques pour avoir des effets</li> </ul>		

transformationnels sur le genre, les jeunes et la promotion du digital.		
<b>Élaboration et mise en œuvre des politiques</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Dans l'ensemble, si les politiques sont cohérentes avec les objectifs du FIDA, leur formulation reste vague, non liée au budget, non traduits en instruments de mise en œuvre.</li> <li><input type="checkbox"/> Ceci génère une impossibilité pour le MESA d'assurer une harmonisation des actions des différents intervenants, et un alignement de ces interventions sur la politique gouvernementale.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le PEAJ prévoit d'appuyer l'instrumentation de la politique de l'élevage. Par ailleurs, le renforcement du système de planification, suivi-évaluation, y inclus la digitalisation, constituent autant de mesures pour contribuer à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.</li> <li>○ Par ailleurs, il y aura des espaces de concertation et coordination avec les partenaires pour des pratiques harmonisées en matière d'appui (notamment financement pour éviter les comportements opportunistes)</li> <li>○ Enfin, il y aura l'organisation de rencontres périodiques (mensuelles) coordonnées par les 2 ministères (agriculture et élevage).</li> </ul>		
<b>Contexte environnemental et climatique</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Feux de brousse et inondations qui affectent les activités des populations rurales. Ces conditions peuvent conduire à la perte de gibier, l'appauvrissement des sols, la destruction de la végétation, la destruction des infrastructures, la transhumance précoce, la dissémination des maladies d'origine hydrique et autres maladies animales et humaines.</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le renforcement des systèmes d'alerte précoce pour une meilleure préparation des populations face aux risques environnementaux</li> <li>○ L'intégration de l'agriculture et de l'élevage comme mesure de protection de l'environnement, et de renforcement de la résilience des producteurs.</li> <li>○ La conduite d'études d'impact environnemental pour les sous-projets dont le risque environnemental et social est jugé substantiel ou modéré suite au screening</li> <li>○ L'intensification durable et responsable des activités d'élevage sur les chaînes de valeur, en prenant en compte la protection de l'environnement par la vulgarisation des normes environnementales et les appuis pour l'adoption de technologies vertes (équipements pour l'aviculture utilisant l'énergie solaire, gestion de l'eau et des eaux usées au niveau des abattoirs</li> <li>○ Le renforcement des capacités des institutions gouvernementales et des bénéficiaires sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement</li> <li>○ La promotion des sources d'énergie vertes ou moins polluantes (foyers améliorés, gaz, solaire), et l'utilisation des déchets organiques pour la production d'énergie (bio digesteurs) et de la bouse de vache comme fertilisants biologiques.</li> </ul>		
<b>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>

<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Prolongation des périodes de fortes pluies et d'inondations suivies de longues périodes de sécheresse et d'aridité avec des conséquences multiples : la baisse de revenus tirés de l'élevage, de l'agriculture et de l'exploitation forestière, les baisses de production animales et végétales, l'insécurité alimentaire, la transhumance précoce</li> <li>○ Les températures extrêmes en particulier ont pour conséquences : le tarissement des points d'eau, la raréfaction des aires de pâturage, la baisse de la productivité des animaux, la disparition d'espèces animales, et d'une manière générale la baisse des revenus et des productions animales, et végétales.</li> </ul>	Élevé	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Promotion des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles agropastoraux (CEAP) comme l'intégration agriculture élevage, la valorisation du compost, les associations, les rotations, la RNA.</li> <li>○ La promotion des pratiques d'élevage adaptées au changement climatique, pour l'élevage de poules (choix de la race, appuis en kit contenant des abreuvoirs, la prophylaxie et les vaccins, les formations), des petits ruminants (moutons et chèvres, porcs)</li> <li>○ La vulgarisation des informations climatiques pour permettre aux bénéficiaires de se préparer face aux phénomènes climatiques extrêmes à travers les plateformes digitales, les radios communautaires et les formations des bénéficiaires</li> <li>○ La diversification des moyens de subsistance</li> <li>○ Construction ou réhabilitation d'infrastructures résilientes au climat (sur toutes les chaînes de valeur ciblées)</li> </ul>		
<b>Portée du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Pertinence du projet</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Le projet a bien identifié les trois catégories de groupes cibles et leurs besoins, ainsi que les mesures de réponses appropriées qui seront déployées, en se basant notamment sur les leçons apprises des expériences du FIDA ailleurs ainsi que celles d'autres bailleurs dans le pays.</li> <li>□ Le principal risque est la capacité des partenaires de mise en œuvre à déployer ces mesures de façon effective. La responsabilisation des organisations des bénéficiaires comme partenaire de mise en œuvre est une condition de durabilité.</li> <li>□ L'autre risque est la capacité de l'unité de gestion du projet à assurer un bon suivi de la mise en œuvre par les partenaires.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les actions de capacitation des partenaires de mise en œuvre ont été bien identifiées, décrites, budgétisées et planifiées.</li> <li>○ Le système de suivi-évaluation du projet est aussi conçu pour permettre d'assurer que les partenaires de mise en œuvre suivent la bonne trajectoire.</li> <li>○ Le projet évitera de se substituer aux acteurs, en ne prenant aucune fonction au-delà de son rôle de facilitation.</li> <li>○ Le fait que le projet reste dans son rôle de facilitateur promouvra des relations d'affaires équitables (bénéfiques pour chacun) entre les acteurs ; ces relations constituent la racine même de la durabilité.</li> </ul>		
<b>Solidité technique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Le PEAJ repose sur trois dimensions techniques critiques : (1) des solutions adaptées à chacune des trois catégories de groupes cibles ; (2) l'insertion des bénéficiaires dans un parcours de</li> </ul>	Moyen	Faible

<p>graduation ; et (3) la promotion des chaînes d'approvisionnement locales connectées aux marchés dans les bassins, et tirés par des opérateurs locaux en relation avec les organisations des bénéficiaires. La maîtrise de ces dimensions par les cadres de l'Unité de Gestion du Projet, et par les partenaires est indispensable.</p> <p><input type="checkbox"/> Par ailleurs, la capacité de l'unité de coordination du projet à gérer les relations avec les partenaires de mise en œuvre et à assurer la reddition des comptes est critique pour le succès de la mise en œuvre.</p>		
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les actions pour renforcer les capacités des cadres de l'UGP, du Ministère, et des partenaires de mise en œuvre, notamment en matière d'approches pour la graduation des bénéficiaires, de promotion des chaînes d'approvisionnement locales, et de solutions spécifiques aux trois catégories de groupes cibles sont bien identifiées, budgétisées et planifiées.</li> <li>○ Le manuel des procédures devra être explicite sur le suivi des partenaires de mise en œuvre par l'Unité de Gestion du Projet, sur les mesures pour assurer la reddition des comptes.</li> <li>○ Le manuel sera préparé avant le démarrage de la mise en œuvre.</li> <li>○ Les actions de capacitation des acteurs seront lancées dès le démarrage avec des assistances techniques spécifiques prévues pour appuyer tous les groupes.</li> <li>○ Les conventions et TDR pour ces différents acteurs sont élaborés et joint dans le PIM et prévoit des dispositions de mesures de performances.</li> <li>○ Le suivi-évaluation permettra de faire le point et de renforcer ces mesures, au besoin</li> </ul>		
<b>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<b>Modalités d'exécution</b>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Retard dans le démarrage du projet, comme cela a été observé pour les précédents projets</p>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les mécanismes financiers seront finalisés avant le démarrage du projet.</li> <li>○ Les institutions de financement partenaires ont été identifiées sur la base d'une sélection rigoureuse, et les contrats de partenariat seront prêts, aussi, avant le démarrage.</li> <li>○ De même, les autres partenaires clés publics (ANDE) et privés (FNEC et ANGAC) sont aussi connus, et les contrats seront prêts avant le démarrage.</li> <li>○ Les procédures de passation des marchés souples ont été adoptées pour l'acquisition des kits de production en responsabilisant les bénéficiaires, ce qui devrait permettre d'éviter les retards enregistrés avec les projets en cours. Le recrutement du personnel du projet sera anticipé.</li> <li>○ Le manuel d'implémentation sera préparé avant le démarrage.</li> <li>○ De l'assistance technique est programmée pour renforcer les capacités de tous ces acteurs</li> <li>○ Des partenariats avec des agences spécialisées des Nations Unies sont prévus pour délivrer certains biens et services.</li> </ul>		
<p><b>Risque :</b></p> <p><input type="checkbox"/> Difficulté potentielle des acteurs à concrétiser leur vision en matière de construction / opérationnaliser les chaînes de valeur</p>	Moyen	Moyen

<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recrutement d'un opérateur/facilitateur de l'agrégation agricole qui accompagnera la construction des clusters ou chaînes d'approvisionnement dans les différentes zones, y inclus la capacitation des acteurs, la promotion des agrégateurs et autres entreprises locales.</li> </ul>		
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Faible capacité et disponibilité limitée des prestataires et partenaires nationaux</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les opérateurs de mise en œuvre ont été identifiés sur la base de compétences confirmées à partir d'une étude diagnostic préalable.</li> <li>○ Des mesures d'appuis à la formation/renforcement des capacités de certains de ces opérateurs clés sont prévues.</li> <li>○ Il est aussi prévu d'accompagner la FNEC et l'ANGAC, par l'assistance technique périodique, avec sevrage progressif, d'une expertise internationale.</li> </ul>		
<p><b>Suivi-évaluation des dispositifs</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Les expériences précédentes et en cours au sein du portefeuille du FIDA ressortent les difficultés dans la mise en œuvre de l'étude de référence (18 mois dans le cas du PRAPAM) et du système de suivi &amp; évaluation (3 ans dans le cas du PREPAS). Ces faibles de capacités institutionnelles et de disponibilité d'expertise peuvent retarder davantage la mise en œuvre et biaisé la mesure des indicateurs du projet</li> <li>□ Faible qualité des données et de capacités des acteurs.</li> </ul>	Moyen	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Renforcement des capacités des acteurs. Le projet prévoit renforcer les capacités institutionnelles du MESA, et la capacité technique des cadres du projet et des OP sur les aspects de S&amp;E. Il est prévu pour cette activité la mobilisation d'une expertise (internationale).</li> <li>□ Pour l'étude de référence et la mise en place du SSE digital, une Assistance Technique (individuelle) sera mobilisée pour accompagner les travaux du prestataire de services.</li> <li>□ Mise en place de systèmes de collecte d'analyse, de traitement des données et de redevabilités mutuelles. La mise en place de ces systèmes impliquera fortement les acteurs nationaux (MESA, OP) et les personnels du projet qui seront aussi capacités durant ce processus. Leur compréhension des systèmes est gage de fourniture de données et d'informations adaptées d'une part et de pérennisation après intervention.</li> </ul>		
<p><b>Gestion financière du projet</b></p>		
<p><b>Organisation et dotation en personnel</b></p>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Compétences en gestion financière de projets soient déficitaires</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recrutement de l'équipe de gestion financière sur la base de TDR approuvés par le FIDA.</li> <li>○ Formation du staff en matière de gestion fiduciaire et de rapportage comptable et financier.</li> <li>○ Participation systématique aux ateliers régionaux périodiques du personnel en charge des finances par le Département des services de gestion financière (FMD) du FIDA.</li> <li>○ Cours obligatoires a tout le personnel, dès le démarrage du projet sur :</li> </ul>		

<p>1) La politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations ; et</p> <p>2) La politique du FIDA sur la prévention et la réponse au harcèlement sexuel, à l'exploitation et aux abus sexuels.</p>		
<b>Processus budgétaire</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Lenteurs dans le processus de préparation du PTBA qui pourraient retarder la mise en œuvre des activités.</li> <li><input type="checkbox"/> Survenance des dépenses non autorisées</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Présentation claire et détaillée du processus budgétaire selon les prescriptions du FIDA dans le manuel de gestion administrative et financière du projet.</li> <li>○ Renforcement des capacités des parties prenantes à la préparation des PTBA.</li> <li>○ Approbation du PTBA + ANO PTBA FIDA disponible au plus tard le 30 novembre – anticiper sur le plan de passation de marchés.</li> <li>○ Elaboration d'un plan de trésorerie trimestriel pour le compte désigné – prévision sur la période des 2 trimestres à venir.</li> <li>○ Mise en place d'un système de suivi budgétaire adéquat.</li> </ul>		
<b>Flux de fonds et dispositions en matière de décaissement</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<p><b>Risque(s) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les fonds ne soient pas utilisés aux fins prévues en raison d'un manque d'optimisation des ressources et d'économie</li> <li><input type="checkbox"/> Faible taux de décaissement des projets en cours</li> <li><input type="checkbox"/> Non prise en compte des contributions en nature</li> </ul>	Substantiel	Moyen
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement des capacités en termes de procédures de décaissement du FIDA.</li> <li>○ Valorisation et prise en compte des contributions en nature et en industrie du Gouvernement et des bénéficiaires. Le Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA servira de cadre.</li> <li>○ Ouverture d'un compte désigné pour les fonds FIDA et d'un compte d'exploitation distincts dans une banque commerciale à Bangui-République centrafricaine, banque acceptable pour le FIDA, afin d'éviter le mélange des fonds et de faciliter les rapprochements bancaires et autres rapports clés.</li> <li>○ Désignation des signataires pour le compte désigné.</li> <li>○ Demande d'accès et activation de la plateforme ICP.</li> </ul>		
<b>Contrôles internes</b>	<b>Elevé</b>	<b>Substantiel</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Non-respect des dispositions du manuel des procédures de gestion</li> <li><input type="checkbox"/> Ségrégation des tâches non respectée.</li> <li><input type="checkbox"/> Les actifs du projet pourraient ne pas être suffisamment sauvegardés</li> <li><input type="checkbox"/> Insuffisance lors de l'enregistrement des actifs dans le registre des actifs, actifs non codés.</li> </ul>	Elevé	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre. Le manuel des procédures détaillera les procédures de contrôle interne, selon les meilleures</li> </ul>		

pratiques. <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Respect des règles de séparation des tâches incompatibles</li> <li>○ Indépendance de l'auditeur interne. La fonction d'audit interne sera confiée à l'inspection général des finances du ministère des finances et du budget de la République Centrafricaine avec le soutien de l'inspecteur central administration qui seront renforcés, sur une base d'interventions trimestrielles</li> <li>○ Planning mensuel d'audit interne</li> </ul>		
<b>Comptabilité et rapports financiers</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Retard dans la mise en place d'un système de comptabilité.</li> <li><input type="checkbox"/> Capacité insuffisante dans l'utilisation du logiciel comptable.</li> <li><input type="checkbox"/> Faible qualité des IFRs – qualité insuffisance des informations financières du projet.</li> <li><input type="checkbox"/> Incohérence dans la tenue de la comptabilité et la présentation des états financiers, tenant compte des normes acceptables par le FIDA.</li> </ul>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place du logiciel de gestion comptables et financière approuvé par le FIDA, formation immédiate des utilisateurs.</li> <li>○ Adoption de normes comptables acceptables par le FIDA. La comptabilité du PEAJ sera tenue conformément au SYCEBUNOL, et à travers l'utilisation d'un logiciel de gestion comptable et financière de projet adapté. Ce logiciel doit être capable de préparer les états financiers et autres rapports nécessaires qui seront reflétés dans l'accord de subvention et de prêt.</li> <li>○ Implémentation d'un manuel des procédures administratives comptables et financières approuvé par le FIDA. Ce manuel sera utilisé pour sauvegarder et protéger les politiques financières et comptables et leur mise en œuvre en s'assurant que : (i) les fonds ne sont utilisés qu'aux fins prévues de manière efficace et économique ; (ii) la préparation de rapports financiers intermédiaires (IFR) périodiques précis, fiables et opportuns au FIDA après la fin de 6 mois de l'exercice financier.</li> <li>○ Renforcement des capacités du personnel et comptable.</li> </ul>		
<b>Audit externe</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque(s) :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Inadéquation des termes de référence de l'auditeur externe.</li> <li><input type="checkbox"/> Retard lors de la soumission du rapport d'audit en retard au-delà de la date limite</li> </ul>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soumission des termes de référence de l'audit externe au FIDA pour validation.</li> <li>○ Recrutement d'un auditeur externe</li> </ul>		
<b>Passation des marchés relatifs au projet</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Moyen</b>
<b>Cadre juridique et réglementaire</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risque de corruption due à la fraude, la coercition, la collusion ; lors de la passation des marchés conduisant à une mauvaise passation des marchés,</li> </ul>	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il existe une Loi N° 08. 017 portant code de marchés publics et délégations de service public en République centrafricaine et des textes réglementaires relatifs aux marchés publics. Il s'agit entre</li> </ul>		

<p>autres du Décret N°08.321 du 05 septembre 2008 portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale des Marchés Publics, le Décret 09.058 du 27 février portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, etc.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le projet doit respecter les obligations des directives du FIDA "Directives pour la passation des marchés relatifs aux projets" dans ce domaine et utiliser les dispositions du Guide de passation des marchés du FIDA.</li> <li>○ S'assurer qu'au niveau du projet le public a accès aux informations relatives à la passation des marchés initiée à son niveau. Par exemple, en publiant sur le web site du projet (Publication d'un avis général de passation des marchés, publication systématiques des avis d'appel d'offres par les canaux appropriés et une publication des résultats par les mêmes canaux)</li> </ul>		
<b>Responsabilité et transparence</b>	<b>Élevé</b>	<b>Élevé</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Niveau de perception de corruption élevé dû aux interventions encore limitées des différentes institutions en charge de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption et entraînant l'augmentation des pratiques non-conformes aux règles de l'art. Selon l'Indice de Perception de la Corruption 2022, la République Centrafricaine occupe la 152<sup>ème</sup> mondiale sur 180 pays avec un score de 24/100.</li> </ul>	Élevé	Élevé
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Au niveau du projet, s'assurer de l'utilisation des instruments du FIDA (politique pour la lutte contre la corruption, etc.) pour atténuer ce risque au niveau du projet.</li> <li>○ Réaliser des campagnes de sensibilisation et de formation sur la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations pour tous les acteurs concernés par la PM (Equipe du projet, Administration, Partenaires, Prestataires, etc.)</li> <li>○ Mettre au niveau des contrats du personnel du projet des clauses spécifiques en cas de manquement sur l'éthique.</li> <li>○ S'assurer que tous les documents utilisés sur la passation de marchés contiennent des clauses très claires sur la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations</li> </ul>		
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ La RCA est doté d'un Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) créé par le décret n° 08.133 du 31 mars 2008, d'une Haute Autorité pour la bonne gouvernance (HABG) de l'Agence nationale d'investigation financière (ANIF) créée par le Règlement n° 01/03-CEMAC-UMAC, devenu le Règlement CEMAC, et par le décret n° 05-42 du 22 février 2005 dont le rôle est de recevoir, traiter et analyser les déclarations de soupçons effectuées par les assujettis; de la Section spéciale au sein du parquet de Bangui et des cabinets d'instruction spécialisés, créée par le décret n° 05-201 du 15 juillet 2005 et enfin de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP) créée par le décret n° 08.335 du 20 septembre 2008. Toutefois, toutes ces structures ne sont pas indépendantes.</li> </ul>	Substantiel	Substantiel
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Sensibilisation des autorités contractantes et des prestataires sur les possibilités de recours existants.</li> <li>○ Il est conseillé à l'UCP d'utiliser les listes de radiation des agences du FIDA et des Nations Unies.</li> </ul>		
<b>Capacités en matière de passation des marchés publics</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>

<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Risque que les capacités soient limitées en matière de passation de marchés.	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Inclure une expertise spécialisée en passation de marchés dans l'équipe de mise en œuvre du projet.</li><li>○ Formation continue des personnes en charge des achats sur les différents aspects de passation de marchés, y compris les services, biens et consultants.</li><li>○ Mettre en place un consultant du FIDA pour l'appui au portefeuille sur le volet PM comme le cas actuellement</li><li>○ Inclure les organes de contrôles (ARMP, DGMP) et les partenaires stratégiques de mise en œuvre du projet dans les formations/ateliers initiés par le FIDA</li></ul>		
<b>Processus de passation des marchés publics</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Substantiel</b>
<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Faiblesse dans la mise en œuvre du processus de passation de marchés	Substantiel	Substantiel
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Soumission d'un plan annuel de passation de marchés avec une mise à jour trimestrielle. Le plan doit inclure la méthode de sélection des marchés ainsi que les seuils de contrôle préalable et postérieur à respecter et inclut les principaux contrats, conformément au manuel.</li></ul>		
<b>Impact environnemental, social et climatique</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Conservation de la biodiversité</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Les interventions du projet pourraient avoir des impacts sur la biodiversité à petite échelle, notamment à cause d'éventuelles pertes de végétation pour l'aménagement des couloirs de transhumance. De plus le PEAJ nécessitera la consommation de matières premières, d'énergie et d'eau.	Faible	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...)</li><li>○ Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles</li><li>○ Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires)</li></ul>		
<b>Effizienz des ressources et prévention de la pollution</b>	<b>Substantiel</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <input type="checkbox"/> Le fonctionnement de certains ouvrages pastoraux (aires d'abattage, abattoirs, centre d'incrimination etc. impliquent des risques de pollution des eaux et des sols par les déchets liquides et solides. De plus, les acteurs des chaînes de valeur n'ont pas de connaissance des normes pour la gestion des déchets ou des eaux usées issues de leur production.	Substantiel	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Conduite d'études d'impact environnemental avant le démarrage des travaux pour les infrastructures ou les aménagements (aire de pâturage, couloirs de transhumance...)</li><li>○ Promotion des pratiques d'élevage soucieuses de l'environnement, basées sur une gestion rationnelle des ressources naturelles</li></ul>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Vulgarisation des techniques de gestion des déchets animaux et appui en infrastructures pour la production d'énergies vertes</li> <li>○ Mesures d'atténuation indiquées dans le PGES du projet, qui devront être partagées avec les partenaires de mise en œuvre, les bénéficiaires et les ministères sectoriels (et autres partenaires)</li> </ul>		
<b>Patrimoine culturel</b>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Le projet n'affecte pas directement ou indirectement les droits, les terres, les ressources naturelles, les territoires, les moyens de subsistance, les connaissances, le tissu social, les traditions, les systèmes de gouvernance et la culture ou le patrimoine (matériel et immatériel) des peuples autochtones</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales une fois que les sites de travaux sont connus, pour confirmer les mesures à prendre pour éviter d'affecter négativement les populations autochtones</li> <li>○ Inventaire du patrimoine culturel en collaboration avec la communauté et les autorités locales</li> <li>○ Organisation de consultations avec les populations potentiellement affectées</li> <li>○ Prise en considération de ce risque dans le choix des sites (screening inclus dans les études qui seront conduites avant les travaux)</li> <li>○ Sensibilisation des entrepreneurs sur le patrimoine culturel, les droits des peuples autochtones</li> <li>○ Intégration de ces aspects dans les contrats avec les entrepreneurs</li> <li>○ Sensibilisation des communautés sur la cohésion sociale et le vivre ensemble</li> </ul>		
<b>Peuples autochtones</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Les peuples autochtones sont ciblés de manière volontariste conformément à la stratégie de ciblage du projet. Les interventions du PEAJ seront réalisées dans des zones où les populations autochtones : les pygmées et les peuhls vivent intégrées à l'ensemble des populations du pays. L'analyse des risques sociaux identifie un risque faible que le projet affecte directement ou indirectement négativement les droits, les terres, les ressources naturelles, les systèmes de gouvernance et les traditions des populations autochtones.</li> </ul>	Moyen	Faible
<b>Mesures d'atténuation :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Élaboration d'un plan d'engagement pour les peuples autochtones, qui fera partie du plan de participation des parties prenantes du projet. Prise en compte de leurs spécificités dans les interventions.</li> <li>○ Plan d'obtention du Consentement, Préalable, Libre et Éclairé avant la mise en œuvre d'activités sur les territoires appartenant aux peuples autochtones</li> </ul>		
<b>Conditions de travail</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>□ Au cours de la réhabilitation ou construction des infrastructures (points d'eau par exemple sur les couloirs de transhumance), il y'a un risque d'exposition des ouvriers à de mauvaises conditions de travail. Même si le travail des enfants est interdit, il y'a un risque faible qu'ils soient utilisés comme main d'œuvre particulièrement pour la transhumance.</li> </ul>	Moyen	Faible

<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les prestataires de service, les partenaires de mise en œuvre devront indiquer dans leurs conventions, contrats, des clauses sur les pratiques de travail respectant la législation nationale et les règles internationales. Le travail des enfants est interdit (l'âge minimum pour travailler en RCA devra être respecté).</li> <li>○ Le PGES propose des mesures d'atténuation adaptées qui devront être mises à jour en fonction des interventions et des situations</li> </ul>		
<p><b>Santé et sécurité communautaires</b></p>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les activités d'élevage représentent un risque pour la qualité de l'eau et des sols (pollution à cause des déchets). Il y'a aussi le risque de maladies d'origine animale.</li> <li><input type="checkbox"/> À cause des travaux, et donc de l'arrivée de travailleurs dans les communautés, le risque de violences basées sur le genre peut augmenter</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Conduite d'études d'impacts environnementales et sociales avant le démarrage des travaux ou aménagements représentant un risque important pour la santé et la sécurité des communautés et élaboration de PGES spécifiques</li> <li>○ Prise en compte de ces aspects dans les conventions avec les partenaires de mise en œuvre</li> <li>○ Interventions pour l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires</li> <li>○ Sensibilisation des bénéficiaires et autres parties prenantes sur la qualité des produits et les techniques de préparation des aliments</li> <li>○ Formation des bénéficiaires en pratiques d'hygiène et d'assainissement le long des parcours de transhumance, et dans les structures de production (aviculture traditionnelle et moderne, élevage, unités de transformation...)</li> <li>○ Mise en place ou renforcement d'un mécanisme d'alerte et d'informations sur les maladies</li> </ul>		
<p><b>Réinstallation et réinsertion économique des populations</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Instabilité politique et regain de l'activité des groupes armés</li> <li><input type="checkbox"/> Conflits agropasteurs sédentaires/ éleveurs transhumants</li> <li><input type="checkbox"/> Conflits ethniques</li> <li><input type="checkbox"/> La délimitation des couloirs de transhumance peut impacter des espaces agricoles qui se sont installés suite à l'abandon des anciens couloirs</li> </ul>	Moyen	Faible
<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renforcement du dialogue social (campagnes d'information et de sensibilisation)</li> <li>○ Renforcement du volet institutionnel et des aspects législatifs et réglementaires en faveur de la transhumance</li> <li>○ Renforcement de la coopération, du dialogue et du partenariat à l'échelle régionale en faveur de la transhumance transfrontalière</li> <li>○ Choix concerté des sites d'implantation des infrastructures</li> <li>○ Conduite d'une ingénierie sociale qui accompagne la réalisation des ouvrages</li> </ul>		
<p><b>Émissions de gaz à effet de serre</b></p>	<b>Faible</b>	<b>Faible</b>
<p><b>Risque :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Risque que le projet augmente considérablement les émissions de gaz à effet de serre et contribue ainsi aux changements climatiques anthropiques.</li> <li><input type="checkbox"/> Le risque d'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre est</li> </ul>	Faible	Faible

faible étant donné la portée relativement faible des interventions à l'échelle de la zone d'intervention (aviculture, transhumance, petit élevage)		
<b>Mesures d'atténuation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Amélioration de la qualité de l'alimentation des animaux</li> <li>○ Gestion des déchets organiques (mise en place de bio digesteurs)</li> <li>○ Plan d'aménagement des parcours de transhumance</li> </ul>		
<b>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations étalées climatiques</b>	<b>Élevé</b>	<b>Moyen</b>
<b>Risque :</b>	Élevé	Moyen
<input type="checkbox"/> Risque que le projet puisse accroître sensiblement l'exposition ou la vulnérabilité des moyens d'existence, des écosystèmes, des biens économiques ou des infrastructures des populations cibles aux fluctuations et aléas climatiques.		
<b>Mesures d'atténuation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Formation des bénéficiaires sur l'utilisation des prévisions météorologiques</li> <li>○ Vulgarisation des pratiques de production climato-résilientes</li> <li>○ Gestion durable des ressources et des sources d'énergie</li> </ul>		
<b>Parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Coordination/participation des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b>	Moyen	Faible
<input type="checkbox"/> Difficultés de participation à la prise de décision pour les personnes les plus vulnérables, n'étant pas assez représentées dans ces instances <input type="checkbox"/> La coordination et l'harmonisation des activités sur le terrain peuvent poser des contraintes à cause de conflits d'intérêt. <input type="checkbox"/> Une faible appropriation des résultats du projet peut conduire à la dissatisfaction des parties prenantes <input type="checkbox"/> Une faible participation des parties prenantes et des communautés peut être due à leurs faibles capacités ou au contexte socio-politique qui ont conduit à l'appauvrissement des populations.		
<b>Mesures d'atténuation :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en place de cadres de concertation</li> <li>○ Développement des capacités des acteurs</li> <li>○ L'implication des autorités locales et des communautés dans le ciblage et la mise-en-œuvre ;</li> <li>○ Mise en place des outils de dialogues et de redevabilités mutuelles</li> <li>○ Plan d'engagement des parties prenantes développé et mis en place par l'UCN</li> </ul>		
<b>Doléances des parties prenantes</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Risque :</b>	Moyen	Faible
<input type="checkbox"/> Inefficacité des mécanismes de gestion des plaintes existant dans le pays (national et projets FIDA) <input type="checkbox"/> Faible représentation des bénéficiaires dans les mécanismes de gestion des plaintes, ne leur permettant pas de faire remonter leurs commentaires/retours sur la qualité des interventions <input type="checkbox"/> Absence de communication entre les prestataires de services et les bénéficiaires (faiblesse de leur mécanisme d'engagement des parties prenantes)		

<p><b>Mesures d'atténuation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Au cours de sa finalisation, le manuel d'implémentation et le cadre de gestion environnementale et sociale ont établi des procédures par lesquelles les plaintes des bénéficiaires seront reçues et traitées.</li><li>○ Ce mécanisme de redevabilité mutuelle solide et convivial sera mis en place dans le cadre du projet par les entités d'exécution (c'est-à-dire les parties prenantes du projet, tant les agences spécialisées et les prestataires techniques du gouvernement que les OP et les ONG), qui seront responsables de la mise en œuvre des actions. Les campagnes d'informations sur le projet permettront aux bénéficiaires et aux parties prenantes du projet de participer de manière plus proactive à la remontée des doléances et plaintes via les différents canaux et cadres qui seront mis en place par le projet</li><li>○ La première mission de supervision devra s'assurer de la mise en place effective de ces mécanismes, et de la large information du public.</li><li>○ Les missions de supervision examineront systématiquement le caractère effectif de ces mécanismes de remontée et réponses aux plaintes des bénéficiaires et partenaires.</li></ul>		
--	--	--